

Anguille européenne

(Anguilla anguilla)

ÉTAT D'URGENCE ABSOLUE



SOMMAIRE

Mobilisés pour sauver une warrior !

« Anguille, non merci ! », poursuivons la mobilisation !	3
De l'abondance au risque d'extinction	9
L'anguille, une warrior qui mérite respect et admiration.....	13

Les multiples causes du déclin de l'anguille

L'Humain, unique responsable du déclin de l'anguille	16
Barrages : un vrai parcours d'obstacles pour cette migratrice	17
Disparition des zones humides : une anguille devenue SDF	22
Pollutions, maladies et parasites	24
Les espèces invasives	28
Le réchauffement climatique.....	29
La surpêche	31
La pêche illégale (braconnage)	36

Repeuplement et aquaculture

Le repeuplement : la fausse bonne idée	39
Une aquaculture qui repose uniquement sur les captures des civelles en milieu naturel	43

La responsabilité toute particulière de la France 46 |

D'autres d'espèces d'anguille en danger

L'anguille japonaise sur la voie de sa cousine européenne	52
Anguille américaine, anguille courte... Quand la consommation se reporte sur de nouvelles espèces	55

Pour conclure... 58 |

« Anguille, non merci ! », poursuivons la mobilisation !

La population d'anguille européenne a été divisée par dix depuis les années 1980. Ce poisson autrefois très abondant est aujourd'hui classé en danger critique d'extinction, le stade ultime avant sa disparition de la planète. Face à l'urgence de la situation, l'association Ethic Ocean se mobilise pour sauver l'anguille.

Ethic Ocean est une association qui promeut une **consommation durable** des produits de la mer. Elle sensibilise tous les acteurs de la filière, du bateau jusqu'à l'assiette, à la fragilité des ressources de la mer et incite chaque acteur à mettre en œuvre des pratiques responsables pour les préserver.

L'association est particulièrement préoccupée par le sort de l'anguille, un poisson peu connu du grand public. Ce poisson migrateur, qui vit aussi bien en mer qu'en rivière, est victime d'une **double peine** : la dégradation des milieux aquatiques (océan et rivières) et la surpêche.

Depuis les années 2000, les scientifiques alertent sur le sort de **cette espèce en danger critique** d'extinction. Les experts du CIEM, qui conseillent les politiques dans la gestion des pêches et des écosystèmes, recommandent depuis de longues années de **réduire l'impact des différentes activités anthropiques** qui nuisent à l'anguille. En 2021, puis à nouveau en 2022 et 2023, ils alertent sur l'importance **d'arrêter la pêche à l'anguille et de prendre des mesures adaptées sur toutes les autres causes de mortalité**. Les **scientifiques ne sont toujours pas été écoutés**.

Face à l'inaction des politiques, Ethic Ocean souhaite mobiliser le plus grand nombre pour sauver cette espèce dont les enjeux reflètent notre relation au vivant. Ce poisson est une victime emblématique de notre relation à nos rivières et nos mers : nous les polluons, nous les bétonnons, nous les entravons et nous les pillons. Notre appétit est aujourd'hui démesuré par rapport à la ressource. Nous sommes en train de dévorer l'anguille jusqu'à son extinction.

Le plaidoyer d’Ethic Ocean pour l’anguille

En septembre 2023, **Olivier Roellinger, cuisinier engagé et parrain de l’association**, a lancé un appel vibrant aux chefs : **ne pas mettre d’anguille à leur menu**. Face à une réglementation non adaptée, les restaurateurs ont le pouvoir de protéger la ressource en choisissant les espèces qu’ils mettent à leur carte en fonction de leur durabilité.

Appel complété par une **requête aux décideurs** : il y a une urgente nécessité à **suspendre la pêche** à l’anguille tant que l’espèce n’est rétablie et à **agir réellement sur l’ensemble des autres causes** de son déclin.

Une campagne soutenue par 3 500 chefs

Ethic Ocean a mobilisé les cuisiniers du monde entier dans son combat. Plus de 3 500 d’entre eux ont rejoint la campagne « Anguille, non merci ! », en clamant haut et fort « Je m’engage à ne pas servir d’anguille ». Ces chefs se sont engagés à ne plus préparer ce poisson pour leurs convives, quelle que soit sa valeur gastronomique. En tarissant la demande, ils veulent pousser la filière entière à se transformer pour devenir plus responsable et ne pas commercialiser cette espèce tant qu’elle n’est pas rétablie.



« Plus de 3 500 chefs nous ont rejoints dans notre combat pour sauver l’anguille. Ces professionnels sont conscients que la célébration de la gastronomie ne peut pas se faire aux dépens de la biodiversité. En nous mobilisant, en alertant l’opinion publique, en informant nos clients, en cessant de mettre l’anguille à nos cartes pendant quelques années, nous pouvons tous agir pour maintenir cette espèce en vie. »

OLIVIER ROELLINGER, Cuisinier, Parrain d’Ethic Ocean



« Quelques-uns des 3 500 chefs engagés dans la campagne « Anguille, non merci ! » »

« L'état des populations d'anguille est à la fois un indicateur de la mauvaise santé des cours d'eau et de l'océan et un emblème de la perte de biodiversité en Europe. Elle qui a survécu aux dinosaures se meurt à cause de l'Homme. L'effondrement de cette espèce reflète un dysfonctionnement global des écosystèmes causé par des pressions anthropiques multiples, allant de la destruction des habitats, en passant par la pollution et le changement climatique, à la surpêche.



L'Homme doit repenser son rapport à cette espèce en mettant en place des actions radicales pour éviter cette perte irréversible de patrimoine naturel, la priorité étant d'interdire, parce qu'elle devient trop rare, la pêche à la civelle et à l'anguille. Cette ressource naturelle ne doit pas être vue uniquement sous l'angle économique, mais comme un bien commun à transmettre aux générations futures.

Pour protéger l'anguille, nous devons également adopter une vision écosystémique globale en cessant de compartimenter les politiques publiques, comme celle de l'eau, de l'énergie ou de l'agriculture, sans tenir compte des déséquilibres écologiques qu'elles créent. »

GILLES BOEUF, Biologiste, Président d'Ethic Ocean

Relais & Châteaux, le Groupement des Hôtelleries et Restaurations d'Ile-de-France et Traiteurs de France soutiennent activement ce combat en sensibilisant leurs membres et leurs convives.



Les Traiteurs de France.



« Quand la réglementation n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux, vitaux pour notre société, nous nous devons d'agir. »

PASCAL MOUSSET, Président du GHR Paris Ile-de-France



« L'anguille est un produit qu'on aimait travailler, qu'on a beaucoup servi dans nos restaurants, et puis c'est un produit phare du patrimoine culinaire français.

Mais si on veut pouvoir continuer à avoir un jour des anguilles dans de bonnes conditions, il faut les sauver, et aujourd'hui, il faut arrêter d'en manger. »

THIERRY MARX, Restaurant Onor

Les médias s'intéressent au sujet

La campagne « Anguille, non merci ! » a été abondamment relayée par la presse qui a consacré de nombreux articles, interviews et reportages au sort de l'anguille ainsi qu'à la mobilisation des chefs. Presse nationale et locale (*Le Monde, Le Figaro, Var Matin, La Dépêche, L'Humanité, Sud-Ouest, Ouest France, Courrier de l'Ouest...*), radios (*France Inter, France Bleu, Divergence FM...*), télévisions (*TF1, France 2, M6*), magazines généralistes (*L'Express, Elle, La Tribune Dimanche*), sites spécialisés dans l'environnement (*Reporterre, l'Info Durable, Futura...*) ou la gastronomie ou la restauration (*L'Hôtellerie-Restaurant, Restauration 21, 750 g, Au cœur du CHR...*).

Les médias ont traité ce sujet à près de 100 reprises dans l'année écoulée. Une prouesse d'attirer les projecteurs sur un poisson souvent jugé repoussant pour ses faux airs de serpent !

Malgré la mobilisation de la société civile, les politiques continuent à ne pas tenir compte des avis scientifiques et autorisent toujours la pêche à l'anguille. L'Etat français vient de fixer des quotas record de civelles avec 65 tonnes de captures autorisées pour la 2^e année consécutive !

De l'abondance au risque d'extinction

Autrefois très abondante partout en Europe, la population d'anguilles européennes a décliné en quelques décennies, au point d'être classée en danger critique d'extinction, le stade ultime avant sa disparition de la planète à l'état sauvage.

Jusqu'aux années 1970, l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) était **extrêmement abondante** dans les ruisseaux, les rivières, les lacs et les mers d'Europe. On la croisait très couramment dans les estuaires et les fleuves se déversant sur toute la façade ouest (mer Baltique, mer du Nord, Manche, océan Atlantique) et au sud (mer Méditerranée).

Un poisson autrefois abondant et cuisiné partout en Europe

Selon la CMS (Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage), l'anguille représentait **plus de 50 % de la biomasse des poissons** dans la plupart des environnements d'eau douce européens. Elle a même été classée comme **nuisible** jusqu'en 1984, accusée à tort d'être responsable de la raréfaction de poissons « nobles » comme les truites et saumons.

Cette profusion a donné lieu à de **nombreuses traditions culinaires**, aussi bien dans les régions côtières que dans les zones continentales. Diverses recettes populaires mettent les **grosses anguilles** en valeur sous forme frite, grillée, séchée, fumée, mijotée, en compote ou en gelée.

Les **très jeunes anguilles (juvéniles)** sont également cuisinées en Espagne et en France. Ces petites anguilles translucides, mesurant 5 à 6 cm, sont les **alevins** de l'anguille. On les appelle **civelles** ou **pibales** dans le sud-ouest de la France.

Une population divisée par 10 depuis les années 1980

Cette abondance a pourtant touché à sa fin. Les données collectées par les scientifiques du CIEM¹ (Conseil international pour l'exploration de la mer, ou ICES) montrent qu'il y a **dix fois moins d'anguilles aujourd'hui que dans les années 1960-70**.

¹ ICES Advice on fishing opportunities and conservation, nov 2023

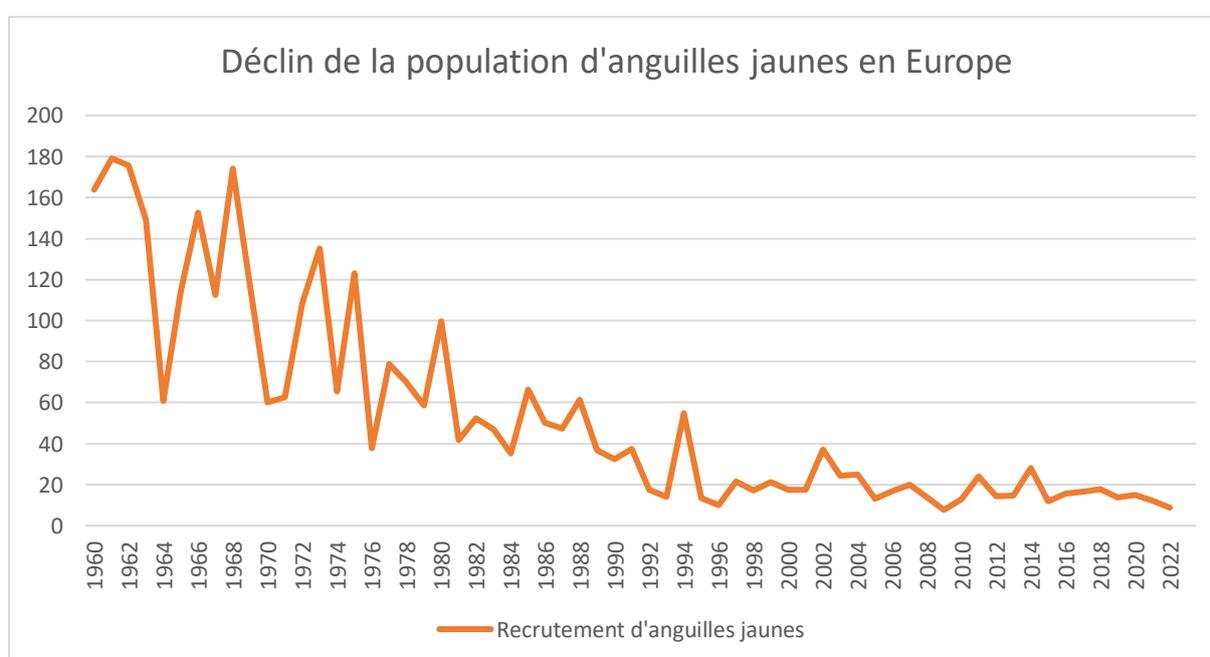
<https://doi.org/10.17895/ices.pub.c.6398177.v100>

« Historiquement, l'es représentait plus de 50 % de la biomasse des poissons dans la plupart des environnements d'eau douce européens et jouait donc un rôle important dans le réseau trophique d'eau douce et le fonctionnement des écosystèmes. Cependant, le recrutement de juvéniles a diminué de 95 % depuis les années 1980 en raison d'une série de menaces allant des obstacles à la migration à la surexploitation lors de ses premiers stades de vie. »

CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES
APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE, 2024

Les experts du CIEM étudient la présence des civelles et des anguilles jaunes (stade intermédiaire entre civelle et anguille argentée) dans les eaux européennes. Ils calculent plus précisément leur **indice de recrutement** (indice d'abondance des jeunes stades) et le comparent par rapport à la période de référence, les années 1960-70.

- L'indice de recrutement de l'anguille jaune est de 9 % en 2022². Autrement dit, sur 100 anguilles jaunes vivant dans les années 1960-70, il n'en vit aujourd'hui que 9.

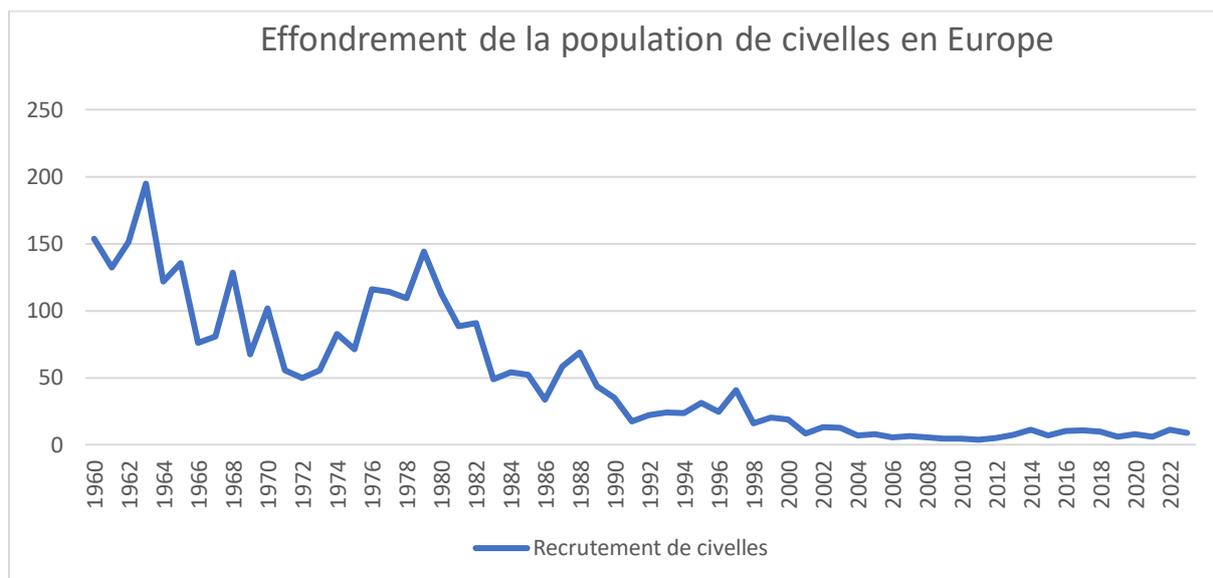


Légende : la population d'anguilles jaunes baisse régulièrement du début des années 1960 jusqu'au milieu des années 1990 et stagne depuis. (Source : CIEM).

^{2 2} ICES Advice on fishing opportunities and conservation, nov 2023 - <https://doi.org/10.17895/ices.pub.c.6398177.v100>

- L'indice de recrutement de la **civelle** est légèrement supérieur à celui de l'anguille jaune en 2022 (11,3%) mais les **chiffres pour 2023** montrent une nouvelle baisse (**8,8 %**).

Autrement dit, **sur 100 civelles vivant dans les années 1960-70, il n'en vit aujourd'hui que 11**, voire **9** selon les dernières données provisoires.



Légende : le déclin de la civelle s'est étalé depuis le début des années 1960 jusqu'à la fin des années 1990 et la population stagne depuis. (Source : CIEM).

La situation **en mer du Nord** est particulièrement catastrophique. L'indice de recrutement des civelles dans cette zone est inférieur à 1 %. **Sur 100 civelles, il en reste moins d'une !**

Ce niveau historiquement bas **compromet l'avenir de l'espèce**, car il n'y a plus suffisamment de juvéniles pour atteindre le stade adulte et comme l'anguille est un poisson au cycle de vie très long, le risque qu'il n'y ait pas suffisamment de reproducteurs est très élevé. L'anguille **se reproduit très tardivement** : il faut en effet compter 15-20 ans pour que l'anguille devienne sexuellement mature.

Une espèce tout en haut de la Liste Rouge de l'UICN

La situation de l'anguille devient si critique dans les années 2000 qu'en 2008, elle grimpe d'un niveau dans un triste palmarès : **la liste rouge des espèces en voie d'extinction par l'UICN**³ (Union internationale pour la conservation de la nature), l'autorité mondiale de référence en ce qui concerne le statut du monde naturel et les mesures nécessaires pour le sauvegarder.

L'anguille passe alors de la catégorie « en danger » à en « **danger critique d'extinction** », le dernier stade avant la disparition de la surface du globe à l'état sauvage².

L'anguille européenne se trouve donc dans une **situation encore plus préoccupante que** d'autres espèces qui incarnent la fragilité de la biodiversité, comme la **baleine** à bosse (préoccupation mineure), le **panda** géant (vulnérable) ou le **tigre** (en danger).

³ Pike, C., Crook, V. & Gollock, M. 2020. *Anguilla anguilla* . Liste rouge des espèces menacées de l'UICN 2020. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2020-2.RLTS.T60344A152845178.en>

L'anguille, une warrior qui mérite respect et admiration

Ce « serpent des mers » a une vie fantastique au cours de laquelle il multiplie les exploits. Sa capacité d'adaptation lui a permis de survivre à tout, même aux dinosaures ! Mais la belle est encore nimbée de mystères que les scientifiques cherchent encore à percer.

Parmi toutes les espèces de poissons, l'anguille occupe une place à part. Son existence remonte à des dizaines de millions d'années. Et si elle a réussi à survivre à de nombreux changements environnementaux (contrairement aux dinosaures !), c'est qu'elle dispose d'une formidable physiologie tout terrain.

Aussi à l'aise dans l'eau douce que l'eau salée

L'anguille fait partie de la famille des **grands migrateurs** qui se déplacent entre l'eau douce et la mer : leur vie est dictée par un cycle prévisible et vital pour le développement et la pérennité de l'espèce. On dit de ces espèces qu'elles sont **amphihalines**.

L'anguille est une **espèce thalassotoque (ou catadrome)** : elle **naît en milieu océanique, puis migrent vers les fleuves qu'elles remontent pour grandir** (la montaison). Après avoir passé plusieurs années en eau douce, elle retourne ensuite vers les océans pour s'y reproduire (la dévalaison ou l'avalaison).

Une vraie athlète

Premier défi relevé par l'anguille : un **marathon de 6 000 km couru dès sa naissance**, depuis la mer des Sargasses (au large de l'Amérique centrale) jusqu'aux côtes européennes. Une course de longue haleine qu'elle réalisera **une seconde fois, en sens inverse**, pour venir se reproduire sur son lieu de naissance.

Autre prouesse : elle parvient à s'adapter au degré de **salinité de l'eau** (selon qu'elle est salée en mer, saumâtre dans les estuaires ou douce en rivière), mais aussi à sa **pression**. L'anguille peut descendre jusqu'à plus de 600 m sous la surface de l'océan. A l'inverse, ce « serpent aquatique » parvient à remonter les rivières jusqu'à une altitude inégalée par les autres espèces. Ce poisson est également capable de **ramper sur la terre** des zones marécageuses. L'anguille est l'un des très rares poissons sur terre à cumuler autant de **caractéristiques biologiques et écologiques aussi exceptionnelles**.

Transparente, jaune, argentée : la reine de la métamorphose

A ces capacités d'adaptation à son environnement s'ajoutent des facultés de transformation physique tout au long de sa vie. Au début de sa vie, elle ressemble à une petite feuille transparente : c'est à ce stade de larve issue de la ponte (qu'on appelle « **leptocéphale** ») qu'elle va traverser l'océan Atlantique pour migrer **jusqu'en Europe**.

En arrivant sur les littoraux européens, elle change d'apparence et se transforme en **civelle**. Elle traverse les **estuaires**, séjourne dans les **marais** où elle s'adapte à l'eau saumâtre puis remonte l'eau douce des **fleuves**, puis des **rivières**. Elle demeure translucide jusqu'à ce qu'elle mesure 12 cm. Puis l'anguille se colore (stade « anguilette ») et son corps se teinte d'une couleur or (**anguille jaune**).

A la fin de sa période de croissance en eau douce, au bout de 15 à 20 ans, l'anguille change à nouveau de couleur : elle vire au gris / noir. **L'anguille dite « argentée »** est prête à repartir pour le voyage inverse : elle redescend les rivières pour regagner la mer elle atteindra la maturité sexuelle pendant sa 2^e migration, celle qui la ramènera dans la mer des Sargasses afin de s'y reproduire. **Son lieu de naissance deviendra alors son cimetière**, car elle mourra juste après avoir pondu ses œufs.

Le point faible de cette warrior : ses faibles capacités de reproduction

L'anguille atteint sa maturité sexuelle très tardivement, au bout d'une vingtaine d'années. Elle doit alors retourner dans la mer des Sargasses pour se reproduire. Si elle meurt avant, que ce soit au stade civelle, anguille jaune ou argentée, elle ne pourra pas se reproduire. La faiblesse de ses capacités reproductives accroît son risque d'extinction.

Une vie encore pleine de mystère

Le **cycle de vie** de l'anguille est considéré comme **l'un des plus mystérieux dans le monde animal**. On sait depuis peu que les anguilles naissent dans la mer des Sargasses, mais leur **reproduction n'a jamais été observée**. Elles vivent si profondément sous l'eau que les scientifiques ont du mal à expliquer comment elle peut migrer sur des milliers de kilomètres. Ils supposent que les larves issues de la ponte (leptocéphales) se laissent porter par le **Gulf Stream** pour atteindre les rivages de l'Europe : ce voyage pourrait prendre jusqu'à trois ans.

Les scientifiques ne savent pas non plus exactement **ce qui déclenche leur dévalaison** (retour vers la mer). Selon leurs hypothèses, les changements de température de l'eau ou des signaux chimiques pourraient jouer un rôle crucial dans leur seconde migration.

Le cycle de vie de l'anguille européenne est si mystérieux que **les Humains n'ont pas réussi à ce jour à la faire se reproduire en captivité**. Pour élever des anguilles, ils capturent donc des civelles sauvages, les nourrissent afin de les faire grandir dans des fermes « d'élevage » - plus précisément des fermes de « grossissement » - jusqu'à ce qu'elles atteignent les conditions souhaitées pour leur commercialisation.

L'Humain, unique responsable du déclin de l'anguille

Comment expliquer la disparition de l'anguille autrefois si abondante ? Les raisons sont multiples et les scientifiques ne peuvent pas les hiérarchiser par ordre d'importance. Mais à chaque fois, l'Humain en est le responsable.

Derrière toutes les causes listées par les scientifiques pour expliquer la disparition de l'anguille, les **activités humaines** sont directement responsables :

- la **pêche** commerciale et récréative, **légitime et illégitime**, à tous les stades (civelle, anguille jaune, anguille argentée) ainsi que les captures de civelles destinées au repeuplement et à l'aquaculture ;
- les **barrages et autres ouvrages d'art** qui bloquent sa migration ;
- la **perte ou la dégradation de ses habitats**, notamment les zones humides, les fossés et les ruisseaux où vivent la civelle et l'anguille jaune ;
- la **pollution**, qui la rend notamment plus sensible aux maladies et aux parasites ;
- la **prédation d'autres animaux** (espèces exotiques invasives, mais aussi cormorans) ;
- le **changement climatique**.

À l'heure actuelle, le CIEM n'est pas en mesure de quantifier le niveau et l'impact relatif de ces facteurs. Cependant, compte tenu de l'état du stock, tous les facteurs qui diminuent la production d'anguilles argentées devraient être réduits à zéro.

CIEM, 2023⁴

Le CIEM conseille que lorsque l'approche de précaution est appliquée, il devrait y avoir zéro capture dans tous les habitats en 2025. Cela s'applique à la fois aux captures récréatives et commerciales et inclut les captures de civelles destinées au repeuplement et à l'aquaculture.

CIEM, 2024

⁴ICES Advice 2024 – ele.2737.nea – <https://doi.org/10.17895/ices.advice.27100516>

Barrages : un vrai parcours d'obstacles pour cette migratrice

Barrages, turbines, stations de pompage, seuils, écluses... En France, l'anguille rencontre en moyenne un obstacle tous les 4 km lors de ses migrations vers l'amont et l'aval. Des constructions qu'elle ne peut souvent ni franchir ni contourner, qui nuisent à son cycle de vie et qui la précipitent parfois directement vers la mort.

Remonter les cours d'eau douce français **n'a rien d'un long fleuve tranquille pour les anguilles**. Leur montaison, qui peut durer 5 à 20 ans et les faire évoluer sur plusieurs centaines de kilomètres, est nécessaire pour croître et se transformer en anguilles jaunes puis argentées.

Plus de 100 000 obstacles, un tous les 4 km

L'Homme a rendu cette épopée encore plus difficile en construisant une multitude d'ouvrages d'art. Plus de 112 000 obstacles sont aujourd'hui recensés par l'OFB (Office français de la Biodiversité) sur les 430 000 km de cours de fleuves et de rivières qui parcourent la France, soit un tous les 3,8 km. Selon l'IPBES (l'équivalent « biodiversité » du GIEC), la fragmentation écologique – et notamment celle des cours d'eau - est **l'une des principales causes d'érosion de la biodiversité**.

Les ouvrages les plus infranchissables sont bien sûr les **barrages hydroélectriques**. On en compte plus de 2 500 en France. Sept cents d'entre eux stockent l'eau sur des hauteurs variant de cinq à quelques dizaines de mètres, les autres sont posés dans le lit d'une rivière ou au pied d'une chute d'eau et produisent l'électricité « au fil de l'eau », en continu, en fonction du débit de la rivière.

Les barrages constituent également une **entrave à la dévalaison**, lorsque les anguilles devenues argentées cherchent à regagner l'océan pour s'y reproduire (tout du moins celles qui ont réussi à passer l'obstacle en montant). Elles peuvent alors se faire tuer en passant dans les turbines dont les pales les découpent en morceaux.

Les seuils, petite hauteur mais grande nuisance

L'anguille est également exposée à des ouvrages plus modestes en apparence mais qui peuvent également stopper sa circulation : les seuils, construits au 20e siècle pour stabiliser les lits des cours d'eau fragilisés par les prélèvements de graviers. Ces ouvrages de faible hauteur

représentent plus de la **moitié des obstacles répertoriés en France** et 90 % d'entre eux sont aujourd'hui inutilisés, mais ils continuent à segmenter nos rivières et à interrompre les migrations des espèces amphihalines.

Les **stations de pompage**, en prélevant de grandes quantités d'eau, impactent également la hauteur des rivières ainsi que leur débit, au détriment de la vie aquatique.

Digues, remblais, enrochements : l'accès aux habitats bloqué

Autres types d'ouvrages nuisibles à l'anguille : les digues, remblais, enrochements construits non pas perpendiculairement mais latéralement aux cours d'eau. Ces constructions limitent les déplacements de l'anguille **vers les zones humides, les ruisseaux ou les mares**, et privent ce poisson de lieux de vie indispensables à sa croissance.

La modification et la fragmentation des cours d'eau européens, par la construction de barrages et d'autres structures, ont considérablement réduit l'aptitude de ces habitats d'eau douce à la migration des anguilles européennes.

*CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES
APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE, 2024⁵*

Des ouvrages d'art qui l'exposent aux prédateurs

Les ouvrages d'arts construits sur nos rivières affaiblissent les anguilles en les obligeant à fournir **plus d'efforts physiques** pour les contourner. Ils augmentent également le risque de se faire tuer par des **prédateurs** : en se concentrant au pied des seuils et des barrages, les anguilles sont comme prises au piège dans un immense garde-manger dans lequel les espèces telles que le silure n'ont plus qu'à piocher (voir chapitre sur les espèces invasives).

⁵ Rapport sur l'État des espèces migratrices dans le monde, CMS / Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, 2024
https://www.cms.int/sites/default/files/publication/State%20of%20the%20Worlds%20Migratory%20Species%20report_F.pdf

Des milieux aquatiques dégradés et eutrophiés

Ces constructions nuisent également à l'anguille en modifiant le fonctionnement des écosystèmes dans lesquels elle évolue. Ils **modifient profondément la morphologie et l'hydrologie des milieux aquatiques** en empêchant le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

En créant des **tronçons d'eau stagnante** en amont, les obstacles favorisent l'échauffement et l'évaporation des eaux, mais aussi leur **eutrophisation**. Moins brassées, les eaux voient leur teneur en oxygène chuter et celle en éléments nutritifs (**phosphate, azote**) augmenter : elles deviennent alors vulnérables aux proliférations d'algues microscopiques.

Seulement 0,5 % des ouvrages équipés de passes à anguilles

Des solutions existent pour limiter l'impact des ouvrages sur la continuité des cours d'eau à commencer par **l'effacement de l'ouvrage (sa destruction)**, surtout quand il n'a plus d'utilité.

Des **dispositifs spéciaux** peuvent également être créés pour que les poissons puissent **franchir les obstacles** : on appelle cela des « passes à poissons ». On en trouve de toutes sortes : rampe, passe à bassins successifs, exutoire de dévalaison, écluse à poisson et même ascenseur à poissons !

Mais selon les chiffres de l'OFB, seuls 5 à 10 % des ouvrages sont équipés de dispositifs de franchissements. La raison : leur coût souvent prohibitif. Les **anguilles** sont particulièrement mal loties : on ne compte que **500 passes spécifiques** pour elles en France. En moyenne, une tous les 224 km !

Restauration de la continuité écologique : de nombreux projets restés lettre morte

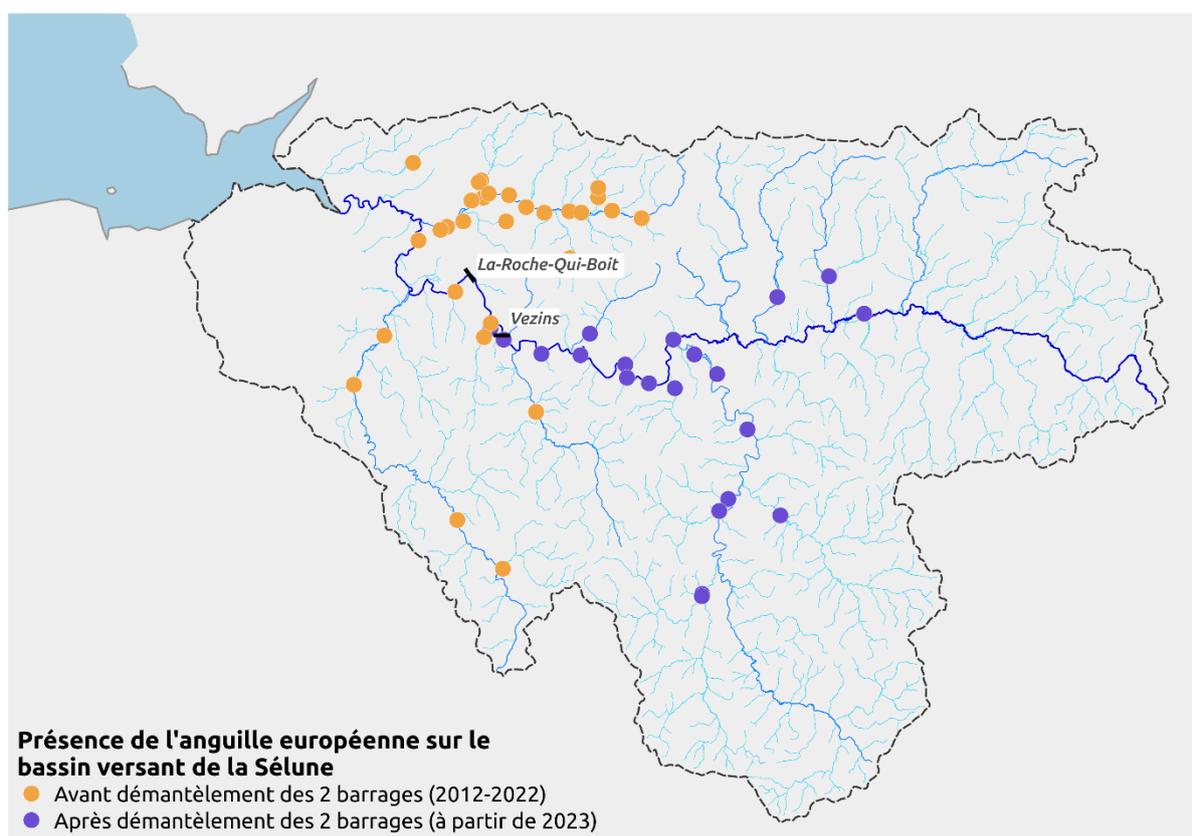
Un **plan de restauration de la continuité** écologique des cours d'eau lancé en 2009 prévoyait l'aménagement ou l'effacement de 1 200 ouvrages prioritaires, mais il s'est heurté à de fortes oppositions des propriétaires des ouvrages, notamment ceux des moulins hydrauliques. En 2018, la restauration de 25 000 km de cours d'eau a été actée lors des Assises de l'Eau. Le **Plan National en faveur des Migrateurs Amphihalins** (2021) a également prévu des actions de restauration afin de permettre à ces espèces en danger d'accomplir leur cycle de vie. La **Stratégie Nationale Biodiversité 2030**, annoncée fin 2023, a affiché pour objectif de lister 5 000 points noirs d'ici 2025 et de les résorber d'ici 2030.

<p>Selon une étude européenne, l'effacement des barrages nuisant à l'anguille coûterait 1 à 3 milliards d'euros rien que pour la France !</p>
--

La success story Sélune ou le retour de l'anguille en un an !

La Sélune est **un fleuve côtier de la baie du Mont Saint-Michel** sur lequel deux ouvrages d'art ont été effacés (détruits) en 2019 et 2022 : les barrages de Vezins et de La-Roche-Qui-Boit (respectivement 36 et 16 m de haut). **Le plus grand arasement de barrages jamais réalisé** en Europe ! Un chantier à 65 millions d'euros qui a bénéficié d'un suivi scientifique de poids (plus de 60 chercheurs sur 15 ans). Le but du programme Sélune : comprendre les mécanismes de restauration du cours d'eau.

Un de ses volets est consacré à l'impact de l'effacement sur la biodiversité. Des chercheurs de l'INRAE, de l'OFB et du MHNH ont suivi la **recolonisation des espèces migratrices, dont l'anguille**⁶. Ils ont été **surpris de la rapidité** avec laquelle ces poissons avaient recolonisé l'ensemble du bassin versant après l'effacement du dernier barrage.



Légende. L'anguille européenne a recolonisé l'amont de la Sélune et de ses affluents en un an seulement après l'effacement du dernier barrage. (Carte : Programme Sélune).

⁶ <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948216b0eb273c2> ; <https://programme-selune.com/>

Pour 281 anguilles comptabilisées en aval en 2022, **87 ont été identifiées à l'amont** des anciens barrages dès l'année suivante, sur la Sélune et ses affluents, **après quasiment un siècle d'absence**. Cette recolonisation très rapide montre que **l'anguille profite de nouveaux habitats disponibles, dès que les entraves à sa migration disparaissent**.

"L'anguille a colonisé très rapidement l'ensemble du bassin versant à l'amont. Or c'est une espèce en danger au niveau mondial. Avoir ici une bouffée d'oxygène pour ces espèces, c'est encourageant pour leur avenir".

JEAN-MARC ROUSSEL, DIRECTEUR DU PROGRAMME SCIENTIFIQUE SUR LA SELUNE POUR L'INRAE *(propos issus d'une interview accordée à France Bleu)*⁷

⁷ <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/saumons-anguilles-lamproies-le-retour-tres-rapide-des-poissons-migrateurs-dans-la-selune-6379968>

Disparition des zones humides : une anguille devenue SDF

L'anguille passe une grande partie de sa vie dans les zones humides que sont les marais, les lagunes, les berges, les fossés... Des habitats qui se réduisent comme peau de chagrin à cause de l'activité humaine.

Estuaires, lagunes, marais, marécages, prairies humides, fossés, tourbières, roselières... Les **espaces de transition entre la terre ferme et l'eau** - qu'elle soit douce ou salée - sont des lieux de vie de prédilection pour les anguilles, comme pour de nombreuses autres espèces animales et végétales.

Des lieux de vie nécessaires à sa survie et à sa croissance

Les premières zones humides rencontrées par l'anguille lors de sa migration sont les estuaires et les marais de nos littoraux. Ces espaces aux **eaux saumâtres** permettent aux civelles de passer du milieu marin à l'eau douce. Sans eux, pas de montaison possible.

Les zones humides constituent des **écosystèmes nourriciers** pour l'anguille qui regorgent de ressources (petits poissons, invertébrés). Elles offrent également des conditions environnementales optimales en maintenant une **température** et un niveau d'**humidité** favorables pour la croissance et le développement des anguilles.

Ces habitats offrent également des abris contre les **prédateurs**. Les racines des végétaux qu'elles abritent, leur boue et leurs débris créent de nombreux recoins et cachettes où les anguilles peuvent se vivre sans craindre d'être mangées par des espèces telles que le silure ou repérées par des oiseaux tels que le cormoran.

Elles sont par ailleurs très utiles à la **bonne qualité de l'eau**, en la filtrant (autoépuration), et à la gestion de la ressource en **régulant les quantités**, comme le feraient des éponges. Elles permettent de limiter les effets du changement climatique en stockant les excédents l'hiver (crues) et en relarguant l'eau dans les nappes phréatiques en période de sécheresse.

Les zones humides sont également de puissants pièges de carbone, plus encore que les forêts. Pour toutes ces raisons, elles sont aujourd'hui considérées comme de véritables **amortisseurs du changement climatique**, autre cause évoquée dans le déclin de cette espèce.

Deux tiers de zones humides en moins en 30 ans

Mais ces écosystèmes fragiles se sont réduits comme peau de chagrin au cours du siècle dernier sous le coup de l'urbanisation. Selon le Ministère de la transition écologique, leur surface aurait diminué de 64 %, principalement entre les années 1960 et 1990.

Ces zones d'eau stagnante ont longtemps été considérées par l'Homme comme des **sites insalubres**. Il a souvent **curé, drainé, artificialisé** ces « zones tampon » pour construire des zones portuaires ou touristiques, ou encore agrandir les surfaces agricoles.

Parfois, au contraire, il a complètement délaissé ces espaces qui, **faute d'entretien, se sont rebouchés**. C'est le cas par exemple des **mares** ou des **étangs** isolés que l'anguille parvient à rejoindre en rampant sur l'herbe grâce à sa physiologie tout-terrain. A chaque fois, le résultat est le même : les zones humides disparaissent, privant l'anguille de ses lieux de vie.

Une « priorité nationale » vite reléguée aux oubliettes

Pourtant, en 2009, la France avait prévu des **mesures de protection des habitats de l'anguille** (et notamment celle des zones humides) dans le plan de gestion qu'elle a consacré à cette espèce. L'année suivante, un plan national de sauvegarde de ces zones était même lancé, suivis par trois autres... mais sans que cela améliore la situation, de l'aveu même de l'Etat.

Fin 2023, le gouvernement Borne changeait de braquet en faisant de la préservation et **remise en état des zones humides une « priorité nationale »**. Lors de la présentation de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030, l'Etat s'était engagé à restaurer 50 000 ha de zones humides d'ici 2026, à en acquérir 8 500 ha et à créer de nouvelles aires protégées dont un douzième parc national dédié à ces espaces.

Mais le **mouvement de colère des agriculteurs en janvier 2024** a fait voler en éclat la volonté gouvernementale. A la demande des syndicats agricoles, Gabriel Attal, le successeur d'Elisabeth Borne, annonçait « **faire une pause** » dans la protection des zones humides.

Pollutions, maladies et parasites

Pesticides, dioxines, plastifiants, métaux lourds, PCB, hydrocarbures... Nos rivières sont souillées par la présence de nombreux contaminants d'origine industrielle ou agricole. L'anguille compte parmi les espèces les plus exposées à ces polluants, au point que les autorités sanitaires recommandent de n'en consommer que de façon exceptionnelle.

Les rivières françaises se portent mal. Selon l'OFB (Office Français de la Biodiversité), 56 % des cours d'eau sont en mauvais état. Près de **la moitié est touchée par des pollutions diffuses (nitrates et pesticides** issus de l'agriculture notamment) et **un quart par des pollutions ponctuelles (rejets industriels, par exemple).**

Une espèce particulièrement sensible aux polluants

Ces polluants qui peuvent avoir sur l'anguille un **effet aigu** (déficience physiologique, intoxication ou encore empoisonnement) et surtout des **effets chroniques**, dus à une exposition sur une période prolongée.

La grande vulnérabilité de l'anguille aux polluants s'explique d'abord par **sa biologie**. Son long séjour dans les eaux polluées de nos rivières (de 5 à 20 ans) et son régime alimentaire multiplient les expositions aux contaminants. Ce prédateur se nourrit de larves d'insectes, de vers d'insectes aquatiques, de crustacés (écrevisses), d'escargots d'eau, de petits poissons mais également de rongeurs chez l'individu de grande taille.

Cette **position relativement haute dans la chaîne alimentaire** induit un risque plus élevé de bioaccumulation de polluants, que ce soit de manière directe ou indirecte. L'anguille cumule en effet les contaminants présents dans son lieu de vie (bioconcentration) et ceux déjà présents dans ses proies de niveaux trophiques inférieurs (bioamplification).

Le **mode de déplacement** est un autre facteur explicatif de sa grande vulnérabilité aux pesticides répandus dans les champs. Ce poisson a la faculté de pouvoir sortir de l'eau et ramper au sol pour rejoindre des mares ou des étangs isolés : il peut alors être au contact d'herbicides et de fongicides. Il est aussi confronté aux insecticides utilisés par exemple pour la démoustication de zones humides.

Un poisson gras qui stocke les contaminants

La biologie de l'anguille la prédispose à absorber et à stocker des substances chimiques, notamment des **polluants**, à partir de sa nourriture et de son environnement (eau). La plupart d'entre eux sont **liposolubles**, c'est-à-dire qu'ils se **dissolvent dans les graisses et s'y accumulent durablement**.

Or l'anguille est un **poisson très gras**, et dans les derniers mois précédant sa migration vers l'océan (avalaison ou dévalaison), elle renforce ses réserves de graisse en vue de ce long chemin jusqu'en mer des Sargasses. Un trajet de 6 000 km pendant lequel elle ne s'alimente pas : elle puise son énergie uniquement dans ses **graisses qui peuvent représenter 30 % de son poids**.

L'anguille intoxiquée aux PCB

L'anguille, par sa position dans la chaîne alimentaire, est fortement exposée à l'accumulation de **métaux lourds** comme le mercure, les dioxines et les PCB, des produits chimiques chlorés très nocifs pour l'environnement et l'homme.

La sensibilité de l'anguille aux polluants est allée jusqu'à poser des problèmes sanitaires pour l'homme, au point que sa consommation a été déconseillée. Dans les années 2000, des prélèvements ont mis en évidence de **très fortes teneurs en PCB** (PolyChloroBiphényles). Ces produits étaient utilisés depuis les années 1930 pour fabriquer des vernis, des encres, des peintures et des solvants, mais avaient été interdits en 1987 car considérés comme **cancérogènes, perturbateurs endocriniens, mutagènes et neurotoxiques**.

Un poisson pollué au point de ne pas être comestible

Les autorités ont réagi en **interdisant la pêche à l'anguille** sur certaines portions de cours d'eau (parfois jusqu'en 2021) et l'**ANSES** (Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) en recommandant de **ne consommer de l'anguille qu'à « titre exceptionnel »**⁸ :

- 2 fois par mois pour le reste de la population.
- 1 fois tous les 2 mois pour les femmes en âge de procréer, enceintes ou allaitantes ainsi que les enfants de moins de 3 ans, les fillettes et les adolescentes en raison des **effets sur le développement moteur et mental chez les jeunes enfants exposés pendant la grossesse ou l'allaitement**.

Cette recommandation est toujours d'actualité⁹.

⁸ <https://www.anses.fr/fr/content/consommation-de-poisson-deau-douce-et-impregnation-aux-pcb-une-etude-nationale> ;

⁹ <https://www.anses.fr/fr/content/manger-du-poisson-pourquoi-comment>

Au niveau national, il est recommandé de limiter la consommation des espèces fortement bio-accumulatrices (anguille, barbeau, brème, carpe, silure), en particulier pour les femmes en âge de procréer auxquelles il est préconisé de l'éviter. En effet, les principaux effets critiques mis en évidence sont des effets sur le développement mental et moteur chez le jeune enfant exposé pendant la grossesse ou l'allaitement.

ANSES¹⁰

Des polluants qui nuisent à la reproduction de l'anguille

Cette accumulation de divers polluants a des conséquences pour la santé des consommateurs mais aussi sur la vie de l'anguille. Elle modifie son système endocrinien et son métabolisme, **impactant sa capacité à grandir** et à accumuler des réserves d'énergie. Elle **compromet sa migration en l'affaiblissant** et en changeant son comportement, notamment en désorientant l'animal. Les contaminants **diminuent également ses chances de reproduction** en empêchant le bon développement de ses ovocytes. Le CIEM (Conseil International pour l'Exploration de la Mer) estimait en 2010 que 60 % des anguilles européennes de huit pays différents présentaient un risque de troubles de la reproduction.

Des parasites qui affaiblissent l'anguille

L'anguille en mauvaise santé est aussi plus sensible aux maladies, à commencer par les parasites qui colonisent sa cavité abdominale. Principal accusé : le vers *Anguillicola crassus* d'origine asiatique, arrivé dans les années 1980 en Europe avec l'importation d'anguilles japonaises infestées, destinées à l'élevage (grossissement) en aquaculture.

¹⁰ <https://www.anses.fr/fr/content/consommation-de-poisson-deau-douce-et-impregnation-aux-pcb-une-etude-nationale>

Une station d'eau potable condamnée pour une pollution ayant entraîné la mort de centaines d'anguilles

Près de Lannion (Côte d'Armor), une entreprise de traitement d'eau potable a été **reconnue coupable** d'une « pollution extrêmement importante » du Jaudy en août 2022, selon les mots de la procureure. Elle a entraîné la mort de centaines de poissons, dont de nombreuses anguilles, sur un tronçon de 2,5 km situé dans la commune de Coatascorn. Les **eaux sales sont déversées dans ce fleuve côtier** d'une quarantaine de km qui se jette dans la Mer de la Manche. La station de pompage et de production d'eau potable de Pont-Morvan gérée par la SAUR a été condamnée à 30 000 E d'amende pour avoir pollué ces eaux¹¹. La SAUR n'a pas fait appel.

¹¹ <https://www.letelegramme.fr/cotes-d-armor/lannion-22300/pollution-du-jaudy-condamnee-la-saur-na-finalement-pas-fait-appel-6575531.php> ; <https://www.ouest-france.fr/environnement/pollution/cotes-darmor-pollution-du-jaudy-au-tribunal-lusine-deau-potable-tente-de-noyer-le-poisson-17876cf6-c75f-11ee-bd89-65961cacb703> ; <https://www.eau-et-rivieres.org/pollution-du-jaudy-la-saur-reconnue-coupable>

Les espèces invasives

L'IPBES a démontré le lien étroit entre espèces invasives et perte de biodiversité.

Le silure

C'est le **plus grand poisson d'eau douce** du continent européen. Il peut mesurer jusqu'à 3 mètres de long et atteindre 270 kg. Ce poisson originaire d'Europe de l'Est est une **espèce invasive** qui menace les populations d'anguille. Selon les observations des pêcheurs, les zones au pied des barrages constitueraient de formidables garde-manger pour le silure.

Le cormoran

Cet oiseau est souvent évoqué comme prédateur important de l'anguille. S'il nuit à l'aquaculture, son impact sur les espèces migratrices est toutefois relativisé par certains spécialistes. Il est protégé depuis 1979 mais la France autorise des tirs de régulation depuis les années 1990. Depuis 2022, les tirs ne sont permis que pour protéger les piscicultures : ils ne sont plus autorisés au-dessus des cours d'eau ni des plans d'eau car « les éléments disponibles ne permettent pas de justifier de l'impact du grand cormoran sur les espèces piscicoles menacées », selon le Ministère de la Transition Ecologique.

Le réchauffement climatique

Le réchauffement climatique n'arrange rien au triste sort de l'anguille. Si les scientifiques ne comprennent pas bien ses impacts, sur le terrain, la mortalité augmente à chaque canicule.

Comme de nombreux poissons, l'anguille est sensible aux **variations de température de l'eau**. Au-delà d'un **apport en oxygène insuffisant** mettant sa vie en danger lors des épisodes extrêmes, le réchauffement peut affecter son métabolisme, sa reproduction et sa croissance. L'augmentation de la température influence directement la **salinité des eaux**, ce qui peut être potentiellement perturber les anguilles qui migrent entre l'eau douce et l'eau salée.

La **diminution du débit** des cours d'eau est une autre piste également avancée, mais pas encore évaluée par les scientifiques. On soupçonne également les températures plus élevées de favoriser la **propagation de parasites et de maladies**, auxquels l'anguille est déjà naturellement prédisposée.

La hausse des températures peut **modifier les habitats de l'anguille**, voire provoquer leur perte. Les **zones humides** telles les mares, les ruisseaux, si essentielles à la croissance de ce poisson, peuvent **s'assécher**, temporairement ou de manière chronique.

Enfin, plus globalement, la perturbation des **grands courants océaniques** à l'échelle de la planète peut avoir un impact sur la migration de l'anguille. Le ralentissement du **Gulf Stream** qui transporte les larves d'anguilles vers l'Europe compte parmi les facteurs expliquant possiblement la raréfaction de cette espèce.

Le changement climatique a des effets, mais ceux-ci ne sont pas bien compris.

CIEM, 2023

Des canicules mortelles pour l'anguille

Cet été, plusieurs cas de mortalité massive d'anguilles ont été constatés en France. A chaque fois, ils sont intervenus après un épisode caniculaire.

En juillet 2024, des milliers d'anguilles ont été retrouvées mortes à la surface des **marais côtiers des Sables d'Olonnes** (Vendée)¹². Des analyses ont montré que cette mortalité exceptionnelle était due à une **bactérie** qui vit en petite quantité dans les eaux saumâtres, mais **qui a proliféré à cause de la modification du PH de l'eau** intervenue à la suite d'un épisode caniculaire.

En août 2024, la scène s'est reproduite dans un lac d'Enghien-les-Bains (Val d'Oise). Près de 10 t de poissons morts ont été repêchés. Le pic de température ainsi que la **sécheresse** qui a tari les sources alimentant le lac ont **privé les anguilles d'eau claire, propre et oxygénée**¹³.

Même spectacle à Sainte-Maxime, sur la côte varoise : un **petit fleuve côtier du Var**, le Préconil, a rendu les corps sans vie de dizaines d'anguilles¹⁴. L'assèchement progressif du cours d'eau est invoqué par les services de la Ville. Le taux d'oxygène était très bas, proche de zéro par endroits.

Sur la Côte d'Azur, toujours, en aout 2022, des anguilles étaient mortes dans le Loup, près de Villeneuve-Loubet. Des analyses ont conclu à un **déficit hydrique important ayant empêché la dévalaison** des grosses anguilles.¹⁵

¹² https://actu.fr/pays-de-la-loire/l-ile-d-olonne_85112/on-sait-pourquoi-des-milliers-d-anguilles-sont-mortes-cet-ete-dans-ces-marais-de-vendee_61587160.html

¹³ <https://www.ladepeche.fr/2020/08/14/canicule-pres-de-10-tonnes-de-poissons-morts-dans-un-lac-de-la-region-parisienne-9020366.php>

¹⁴ <https://www.nicematin.com/environnement/a-sainte-maxime-les-poissons-perissent-a-cause-de-la-chaaleur-939592> ; <https://www.info-flash.com/info-flash/actualites/france/provence-alpes-cote-d-azur/var/33578-sainte-maxime/76458658-information.html>

¹⁵ <https://www.nicematin.com/vie-locale/on-connaît-la-cause-de-la-mort-des-anguilles-dans-le-loup-791340>

La surpêche

Dès l'an 2000, les scientifiques du CIEM conseillaient de réduire toutes les causes anthropiques et de ne plus pêcher d'anguilles. Mais les politiques n'ont jamais appliqué ces recommandations. Contrairement aux autres espèces, ce poisson en voie d'extinction ne fait même pas l'objet de quotas européens pour encadrer les quantités pêchées. De plus, c'est la seule pêcherie qui cible délibérément les juvéniles (civelles).

Zéro pêche, quel que soit le stade de l'anguille (civelle, anguille jaune, anguille argentée), que ce soit par des professionnels ou des amateurs ; ce sont les recommandations des experts du CIEM depuis 2020. Mais les politiques ne suivent pas ces avis. Résultat : l'anguille est **pêchée de façon trop intensive** pour avoir le temps de se renouveler, ce qui entraîne une disparition de la ressource.

Une pêche non durable

La surpêche concerne aussi bien les civelles que les anguilles, mais celle qui porte le plus atteinte au renouvellement de l'espèce est celle des juvéniles.

- La surpêche de civelles

La pêche à la civelle a fait l'objet **d'une pêche massive depuis la fin des années 1970 / 1980**. Elle est grimpée jusqu'à 2 000 t par an puis a chuté non-stop. Elle n'est plus que de 60 t aujourd'hui (53 t en 2023, données provisoires), mais reste malgré tout trop importante par rapport à l'état de la ressource.

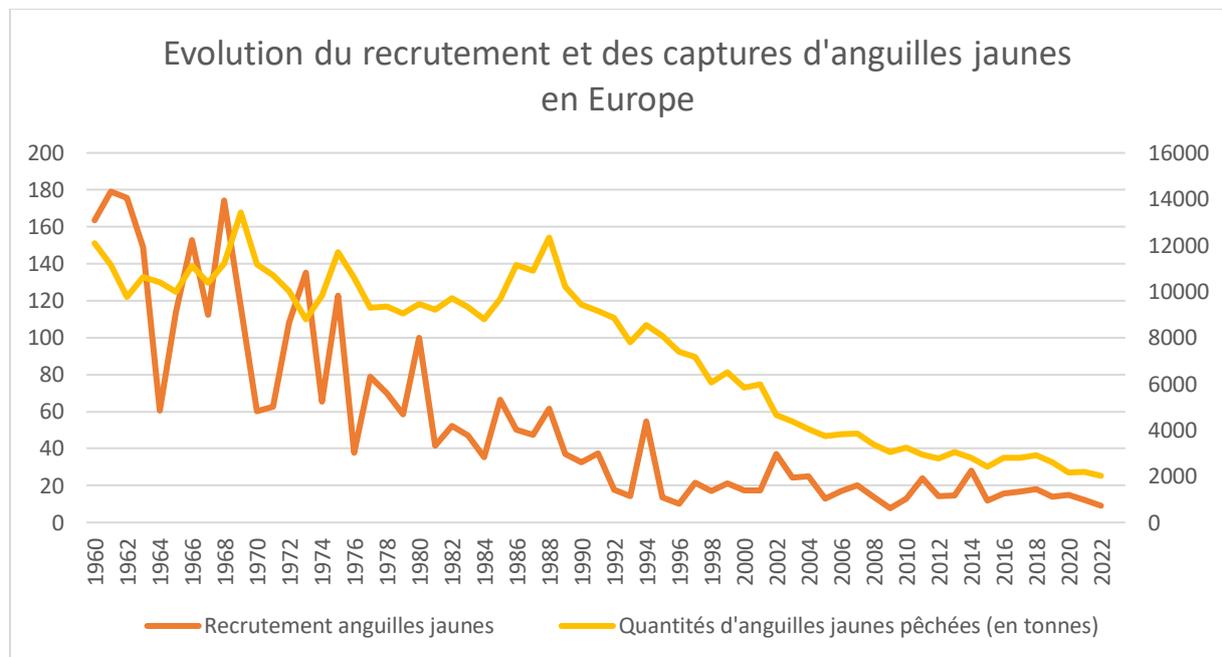
La France est aujourd'hui de très loin le 1er pêcheur de civelles avec 90 % des prises (53 tonnes en 2022 ; 48 tonnes en 2023 – provisoire) suivie par l'Espagne, le Royaume-Uni et le Portugal.

- La surpêche d'anguilles jaunes et argentées

On a pêché **2 000 tonnes d'anguilles** jaunes et argentées en Europe 2022¹⁶. Les principaux pêcheurs d'anguilles sont les **Pays-Bas** (538 t en 2022) et la **France** (265 t en 2022), suivis du Royaume-Uni, du Danemark et de la Pologne.

A cela il faut ajouter la **pêche récréative** (pêcheurs amateurs) dont les prises sont estimées à 247 tonnes pour toute l'Europe en 2022 (quantité sous-estimée selon le CIEM).

L'historique des captures montre que la pêche d'anguilles jaunes est restée constante des années 1960 à la fin des années 1980, moment à partir duquel elle n'a cessé de décliner.



Légende : le recrutement d'anguilles jaunes a fortement fluctué dans les années 1960 et 1970 et reste très bas depuis le milieu des années 1990. Les quantités pêchées déclinent continuellement depuis la fin des années 1980.

¹⁶ ICES Advice on fishing opportunities and conservation, nov 2023
<https://doi.org/10.17895/ices.pub.c.6398177.v100>

La seule pêcherie qui vise délibérément des juvéniles

Les juvéniles de l'anguille (les civelles mais aussi anguillettes, anguilles jaunes) **et les pré-adultes** argentées sont spécifiquement ciblées par les pêcheurs.

En Europe, la réglementation prévoit, pour la plupart des espèces capturées, des tailles minimales de capture pour laisser le temps aux jeunes poissons (les juvéniles) de grandir et d'atteindre la maturité sexuelle pour qu'ils se reproduisent. Depuis 1998, un règlement précis que « *les organismes marins n'ayant pas la taille requise ne peuvent être conservés à bord ou être transbordés, débarqués, transportés, stockés, vendus, exposés ou mis en vente, mais doivent être rejetés immédiatement à la mer* ».

Mais **la civelle, elle, n'est pas concernée**. L'anguille peut toujours être pêchée à son stade juvénile. Il n'y a pas de taille minimale de capture pour cette espèce. Pire encore : la pêche de son **alevin** (le tout jeune poisson) – la civelle - est autorisée.

La surpêche de civelles est donc une double hérésie : en pêchant le juvénile de ce poisson en voie d'extinction, l'Homme sabote le rétablissement de l'espèce.

Pas de quotas européens pour cette espèce

Contrairement aux autres espèces de poissons, il n’y a **pas de quotas d’anguilles fixés par l’Europe**. Ces quantités maximales de poissons qui peuvent être pêchées sont pourtant l’outil majeur de la politique commune pour atteindre son objectif : rétablir les stocks halieutiques à des niveaux durables, tout en protégeant l’avenir des communautés tributaires de la pêche.

Tous les ans, en décembre, les 27 ministres européens de la pêche se réunissent pour fixer « totaux admissibles de capture » (TAC), comme on les appelle, qui sont ensuite répartis sous forme de quotas entre les différents pêcheurs d’Europe. **Plus de 200 stocks de poissons** importants d’un point de vue commercial ou environnemental sont gérés de cette façon... **Mais bizarrement, pas l’anguille.**

Malgré le déclin de l’anguille bien visible dès le début des années 1980 et les alertes des scientifiques à la fin des années 1990, l’Europe n’a jamais fixé de TAC pour l’anguille. Il faudra attendre **2007** pour que l’Union européenne s’intéresse au sort de l’anguille. Cette année-là, le Conseil des Ministres des pêches adopte un **règlement européen** « *instituant des mesures de reconstitution du stock d’anguilles.* »¹⁷

Mais le règlement **n’impose pas de quotas**. Il se contente de fixer un **objectif** : atteindre une biomasse de géniteurs (c’est-à-dire d’anguilles en âge de se reproduire) équivalente à 40 % de celle qui aurait été « produite » dans un environnement non modifié par l’Homme (concrètement, de la situation connue des années 1960-1970).

Un règlement européen inefficace

L’Europe **transmet la gestion du problème aux Etats membres** qui doivent tous mettre en place un plan de gestion de sauvegarde de l’espèce. Mais **l’échec est patent**. En 2017, dix ans après l’adoption du règlement, la Commission européenne fait le constat que « ***l’état du stock ne s’est pas amélioré.*** (...) *Il est nécessaire de diminuer d’urgence toutes les mortalités affectant ce stock.* » Le CIEM enfonce le clou en 2022 en affirmant que l’**objectif** du règlement est **loin d’être atteint**¹⁸.

A noter : le plan de gestion n’a pas prévu les moyens permettant d’estimer, pour chaque unité de gestion, ni l’échappement des anguilles argentées (retour à la mer) ni, ce qu’il serait dans « un environnement non modifié ».

¹⁷ Règlement (CE) n° 1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d’anguilles européennes : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02007R1100-20070925>

¹⁸ EU request for technical evaluation of the Eel Management Plan progress reports. In Report of the ICES Advisory Committee, 2022. ICES Advice 2022, sr. 2022.07. <https://doi.org/10.17895/ices.advice.19902958>

« Aucun progrès global n'a été réalisé dans la réalisation de l'objectif d'évasion de biomasse défini par l'Union Européenne. L'objectif a été atteint ou dépassé dans seulement 23 % des unités de gestion de l'anguille. Une seule de ces unités présente une tendance à la hausse durable des échappées. Aucune tendance claire en matière de mortalité n'a été observée. »

CIEM, 2022

La **Commission** a toutefois tenté ces dernières années d'imposer des **mesures pour mieux protéger cette espèce**. Lors du Conseil des ministres de la pêche de décembre 2023, le Commissaire a par exemple proposé la **réduction des périodes de pêche**, mesure qui a été adoptée en plénière. Elles sont passées de 5 mois à 80 jours consécutifs.

La pêche illégale (braconnage)

Ne voyez pas dans le braconnage une pratique amateur destinée à l'autoconsommation locale. Ce commerce illégal à la main de mafias internationales qui porte surtout sur les civelles est l'un des plus lucratifs au monde. Son ampleur précipite le déclin de l'anguille.

Selon la CITES, près de **100 tonnes** d'anguille européenne ont été saisies auprès de commerçants illégaux **en 2020**. Ce trafic porte principalement sur la civelle, dont la petite taille la rend facile à transporter par avion, dans des colis ou des valises remplies d'eau et alimentées en oxygène pour assurer la survie des alevins.

Des civelles pour l'aquaculture asiatique

La **raison de ce trafic : l'aquaculture asiatique** – principalement chinoise – qui a un besoin impérieux d'alevins d'anguilles pour produire des anguilles adultes. L'anguille est un plat très prisé par les Japonais qui consomment 40 % de la production mondiale.

Entre octobre 2022 et juin 2023, l'agence **Europol** a mené la 7^e édition de l'opération Lake de lutte contre le trafic international de civelle. Ces coups de filet, menés en coopération avec les polices et organismes de répression des fraudes du monde entier, ont abouti à la plus grosse arrestation de trafiquants : **256 personnes**. Les enquêteurs ont saisi 25 tonnes de civelles, contre 1 seule l'année précédente !

Les **braconniers européens** opèrent en France, Espagne et Portugal. Ils revendent leur marchandise à **des ressortissants asiatiques qui organisent la logistique et le transport des alevins** d'anguilles vivants vers les clients de Chine et de Malaisie. En France, des saisies sont régulièrement faites sur les autoroutes qui desservent la façade atlantique et dans des entrepôts clandestins à proximité des aéroports internationaux.

Un trafic très lucratif

Interpol évalue ce trafic à **plusieurs milliards d'euros chaque année**¹⁹. La civelle, vendue en toute légalité entre 280 € en moyenne le kg par les pêcheurs français, voit son prix s'envoler au marché noir : entre 2 000 et 6 000 € le kg.

¹⁹ <https://www.europol.europa.eu/media-press/newsroom/news/law-enforcement-casts-net-over-256-eel-smugglers#empact>

« Un des échanges illégaux d'espèces protégées les plus importants et les plus lucratifs dans le monde. »

INTERPOL

Le commerce illégal d'espèces sauvages est d'une manière générale l'un des plus lucratifs au monde **après le trafic de drogues et d'armes**. C'est aussi est **l'un des principaux facteurs d'érosion de la biodiversité**.

Des civelles pêchées par des amateurs comme des professionnels

Un des plus récents procès menés en France (Vendée) a conduit à la condamnation de **deux mareyeurs et d'un pêcheur** à de la **prison ferme** (3 ans) et à des amendes allant jusqu'à 75 000 €. Le trafic remontait aux années 2015-2018. C'est une des sanctions les plus lourdes jamais rendues en France pour préjudice écologique.

<p>Le Code de l'environnement sanctionne le commerce illégal des espèces de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 150 000 €. Lorsque ces infractions sont commises en bande organisée, les peines sont alourdies : sept ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.</p>
--

De nombreux acteurs de contrôle

En France, les contrôles opérationnels sont pilotés par deux services : DIRM en zone maritime et l'OFB (l'Office Français de la Biodiversité) en zone fluviale. A ces services s'adjoignent selon les besoins, les BSL (brigades de surveillance littorales) de la Gendarmerie maritime, les brigades nautiques de la Gendarmerie nationale (brigades nautiques), les ULAM (Unités littorales des Affaires maritimes) et les Douanes.

Les enquêtes sur ce trafic organisé sont menées par les services spécialisés de police judiciaire OCLAESP (Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique) et ceux des Douanes.

Un manque de traçabilité du commerce international

Une étude²⁰ publiée en 2023 dans la revue *Food Control* montre **qu'une part importante du marché international est alimentée par le commerce illégal de l'anguille européenne**. Elle démontre clairement que les **interdictions à l'exportation** de l'anguille européenne ne sont **pas respectées** et que le système de traçabilité n'est pas performant.

Ces chercheurs européens ont pu le prouver grâce **au séquençage ADN** qui permet d'identifier les espèces utilisées dans les plats préparés à base d'anguille dans le monde entier. Ils ont analysé **114 plats servis dans les restaurants ou à emporter** en Amérique du Nord, en Europe, au Royaume-Uni entre 2017 et 2022 : une centaine étaient des **plats asiatiques et surtout japonais** (unagi, sushis ou donduri) ; le reste étaient des **plats traditionnels britanniques** (compotée ou la gelée d'anguille).

Leurs conclusions sont surprenantes. **La présence d'anguille européenne est détectée de façon massive en Asie (41 % des plats japonais) et en Amérique du Nord (14 %)**, alors que le commerce de cette espèce est interdit en dehors de l'Europe.

Si la pêche illégale est bien sûr un fléau, la pêche légale a un impact tout aussi important sur la ressource et la mise en danger critique de l'espèce.

²⁰ For R-eel?! Investigating international sales of critically endangered species in freshwater eel products with DNA barcoding, *Food Control* 150, 2023 - <https://doi.org/10.1016/j.foodcont.2023.109752>

Le repeuplement : la fausse bonne idée

Pour repeupler les rivières européennes, une des pratiques courantes consiste à relâcher des civelles pêchées sur les littoraux ou dans les estuaires. Des opérations dont les bénéfices en termes de protection de l'espèce sont jugés « inconnus » par les scientifiques. Au point que le CIEM recommande d'interdire la pêche de civelles destinées au repeuplement.

L'idée est séduisante sur le papier : capturer les civelles là où elles sont abondantes pour les relâcher dans des cours d'eau douce où elle est devenue trop rare (repeuplement). Ce transfert artificiel d'anguilles est également pratiqué pour contourner les ouvrages d'art qui entravent les rivières (migration assistée). Mais dans les faits, le **repeuplement n'est pas la panacée**.

Une obligation du règlement européen

Le règlement européen de 2007²¹ impose aux pays autorisant la pêche à la civelle (principalement la France) à réserver **60 % des prises** pour des opérations de repeuplement sur son territoire mais aussi dans d'autres pays européens.

La France a choisi de garder **5 à 10 % de ses civelles pour repeupler ses cours d'eau** et de vendre 50 % de ses prises à d' **autres pays membres** pour le repeuplement de leurs rivières.

L'avantage net du repeuplement inconnu selon le CIEM

Le CIEM indique dans ses derniers avis que la pêche de l'anguille à tous les stades (dont la civelle) devrait être **égale à zéro, y compris la pêche destinée au repeuplement**. Le CIEM fait toutefois une exception : la pêche de civelles pour la migration assistée (franchissement d'un ouvrage d'art) pourrait être autorisée (s'il est montré que les mortalités associées à ces opérations sont inférieures à celles subies en l'absence de telles mesures).

²¹ Règlement (CE) N°1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes

« Aucune capture destinée au repeuplement ne devrait être autorisée. (...) Le repeuplement repose sur la capture de civelles, ce qui est en contradiction avec les conseils actuels. L'avantage net du repeuplement sur le potentiel reproducteur du stock d'anguilles est inconnu. Bien qu'une augmentation locale de la production d'anguilles puisse être apparente, une évaluation du bénéfice net pour le stock reproducteur n'était pas quantifiable. »

CIEM, 2023

Dans un rapport de 2016²², le CIEM expliquait qu'il était impossible de quantifier un éventuel bénéfice net en termes de stock (population d'anguilles). Il listait également de **potentiels impacts négatifs** du repeuplement : **surmortalité, propagation de maladies, impacts sur la croissance et modification du sex-ratio** (distribution mâles/femelles).

Un repeuplement français mal évalué...

Selon le rapport 2024 du Plan de Gestion de l'Anguille, les évaluations scientifiques des opérations de transferts de civelles restent rares. Le document pointe des **incertitudes sur le devenir et la survie des civelles**.

« Des incertitudes subsistent notamment sur le devenir et la survie des civelles transférées au regard de ces mêmes civelles si elles n'avaient pas subi les différentes étapes de ce transfert (pêche, stockage, déversement...). Les premières évaluations montrent toutefois que ces opérations peuvent contribuer de manière significative à la production d'argentées dans des zones à faible recrutement naturel, comme sur la Baltique, mais aussi qu'elles peuvent changer le sex-ratio local et conduire à des « performances » (croissance, survie) inférieures par rapport aux anguilles naturellement présentes. »

Rapport Plan gestion de l'Anguille 2024

²² Report of the ICES Working Group on Eels, CIEM

Ce même rapport cite l'étude ADRAF (Analyse des Données de Repeuplement Anguille en France) menée par l'ARA (Association pour le Repeuplement de l'Anguille) publiée en 2023²³. Cette étude plaide en faveur d'un effet bénéfique du repeuplement à condition que les zones de déversement soient bien choisies, mais selon le rapport public, **rien ne prouve que le repeuplement soit utile pour la conservation de l'espèce.**

« Il reste à démontrer si les actions de repeuplement permettent ou non une augmentation de la production en anguilles argentées par rapport à un recrutement naturel ».

Bilan 2024 du Plan de Gestion de l'Anguille

Les civelles destinées au repeuplement français transitent par des lieux de stockage gérés par les pêcheurs et sont relâchées quelques jours ou semaines plus tard. Selon le rapport 2024 du Plan de Gestion de l'Anguille, **37 tonnes de civelles** (soit environ 112 millions d'individus) qui ont été déversés depuis la saison 2011/2012 jusqu'en 2022-2023 lors de 115 opérations réparties partout en France.

Bilan : un repeuplement dont **l'efficacité reste encore à prouver**, et qui, de plus, coûte cher aux finances publiques **sans aucun résultat tangible.**

... qui coûte 2 millions d'euros par an aux contribuables français

L'Etat français finance une grande partie du repeuplement sur son territoire. **Chaque année**, il y contribue à hauteur de **2 millions €**²⁴. Ces sommes servent notamment à indemniser les pêcheurs. Sur la durée, cette pêche dont la pertinence interroge aura donc coûté près de **30 millions €** aux contribuables français.

²³ Serranito B., Le Peru Y., Feunteun E.(2023) Etude ADRAF : Analyse des Données de 10 années de Repeuplement Anguille en France - 2011 / 2021. Rapport MNHN, Fish Pass.

²⁴ Source : Appel à projets pour la mise en oeuvre du programme repeuplement de l'anguille en France.

Un repeuplement fantôme à l'étranger ?

Au-delà de son efficacité, la **réalité même des opérations** de repeuplement interroge lorsqu'elles sont menées (ou supposées l'être) **dans les autres pays communautaires**.

La **véritable destination finale des civelles** et des anguillettes pose en effet question. Les bilans du PGA de 2012, de 2015 et de 2018 mettent tous trois en garde contre l'utilisation faite des civelles destinées au repeuplement européen. Rien ne prouve qu'elles sont bien réintroduites dans les cours d'eau des différents pays acheteurs.

« Il est impossible au niveau français d'estimer la réalité et l'efficacité de l'utilisation déclarée, en particulier dans les cas où les civelles sont pré-grossies en ferme aquacole avant leur déversement. Un engagement de la Commission européenne est nécessaire pour arriver à ce but en organisant les circuits d'information ad hoc. »

Bilans du Plan de Gestion Anguille 2012, 2015 et 2018

Le devenir des poissons réintroduits à l'étranger ne fait en effet l'objet **d'aucun suivi**. **Aucune traçabilité** ne permet d'assurer qu'ils retournent bien à l'état sauvage. Une fois exportées, les anguillettes peuvent très bien **rester en ferme de grossissement et être revendues** une fois le poids souhaité atteint. Les civelles sauvages françaises servent alors à alimenter le juteux business de l'aquaculture d'anguille.

Une aquaculture qui repose uniquement sur les captures des civelles en milieu naturel

Malgré ses tentatives, l'Homme n'est jamais parvenu à obtenir la production d'œufs d'anguilles en captivité. Pour alimenter leurs fermes, les aquaculteurs doivent donc s'approvisionner en civelles sauvages. Une pratique qui participe au déclin de l'espèce.

L'aquaculture d'anguille est un secteur qui s'est **fortement développé en Europe**. Selon la FAO²⁵, plus de 5 000 tonnes d'anguilles ont été produites dans des fermes aquacoles en 2022. Ces élevages font grossir les civelles jusqu'au stade d'anguilles argentées, qui sont commercialisées vivantes ou cuisinées dans l'Europe entière.

Plus d'anguilles d'élevage que d'anguilles sauvages

La production aquacole (grossissement) **dépasse donc les volumes pêchés** (3 000 tonnes). Les Pays-Bas, Danemark et l'Allemagne sont les plus gros producteurs aquacoles de grosses anguilles. L'aquaculture d'anguille est un marché de près de **40 millions € en Europe**.

Des civelles forcément issues des rivières

Faire de l'élevage de poisson suppose de **disposer d'œufs à faire éclore** puis de faire grossir les alevins, comme c'est le cas du saumon, par exemple. Mais l'aquaculture d'anguille est plus **complexe**.

Les chercheurs du monde entier ont longtemps cherché – sans succès – à obtenir la **reproduction de l'anguille** en milieu artificiel. Il faut en chercher la raison dans **le cycle de vie complexe** de ce poisson qui demeure **très mystérieux**. L'anguille argentée n'est pas sexuellement mature : elle ne le devient que pendant sa migration vers les Sargasses.

²⁵ FAO. 2024. *Fisheries and Aquaculture*.

Pour la première fois, en **2023**, des chercheurs de l'université de Kindai à Osaka, au **Japon**, ont réussi à faire naître, par insémination artificielle, des alevins d'anguilles en captivité et à ensuite les faire grandir jusqu'à l'âge adulte²⁶. Reste maintenant à passer de la reproduction en laboratoire à la **reproduction de masse** dans des élevages : selon les scientifiques japonais, cela pourrait nécessiter **au moins une dizaine d'années de recherche supplémentaires**.

En finir avec les captures de civelles pour l'aquaculture

En attendant cette hypothétique solution, pas question de compter sur les civelles sauvages pour alimenter les fermes aquacoles. C'est en tout cas **l'avis du CIEM** qui considère qu'aucune capture de civelles ne devrait être autorisée.

Étant donné que les anguilles d'élevage sont toujours capturées dans la nature et soit définitivement retirées du stock (pour la consommation), soit utilisées pour le repeuplement (et donc pas à des fins de conservation selon la définition ci-dessus), aucune capture à des fins d'aquaculture ne devrait être autorisée.

CIEM 09 2024

Un business qui a conquis le monde entier

L'aquaculture européenne n'est pas la seule à avoir tarit les ressources de civelles sauvages. La civelle européenne – française surtout – a également été beaucoup capturée pour les **fermes d'élevage asiatiques, principalement au Japon et en Chine**.

Historiquement, l'aquaculture chinoise faisait grossir les civelles autochtones (anguilles japonaises) mais l'épuisement des stocks de cette espèce et l'augmentation du prix de ses civelles a conduit les éleveurs asiatiques à **importer des civelles d'anguilles européennes à partir des années 1970**.

Ces producteurs étaient **prêts à mettre le prix** pour acheter les civelles européennes qui ne valaient alors que 3 € le kilo. Cette « ruée vers l'or blanc » a donc poussé les pêcheurs français à capturer toujours plus de civelles (**pic de pêche extraordinaire** à la fin des années 1970 et au début

²⁶ https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/bientot-chez-vous/japon-des-chercheurs-se-penchant-sur-la-reproduction-artificielle-des-anguilles_6171921.html

des années 1980). A partir de ce moment, le recrutement n'a cessé de décliner, tout comme les quantités pêchées.

Ce **cercle vicieux rareté-valeur** fait la fortune de la filière. Dans les années 2000, la Chine était le **principal débouché** des civelles françaises. La moitié des 80 tonnes d'alevins pêchés y était exportée. Un marché très porteur, où le kilo s'échangeait à **1 000 €**.

Le coup de frein donné par la CITES

Face à la situation critique de l'anguille européenne et à l'ampleur qu'avait pris le commerce avec l'Asie, la **CITES**, l'organisme des Nations Unies qui réglemente le commerce international des espèces menacées, a inscrit l'anguille à son **annexe II en 2007**.

Des **quotas** encadrent d'abord les exportations internationales de civelles (40 tonnes en 2008, 28 en 2009 et 14 en 2010). Et à partir de 2011, les exportations sont interdites **en dehors des frontières européennes**. Cette décision fait chuter le cours des civelles, privant la filière française d'une bonne partie de ses revenus.

L'inscription à la liste II (contrairement à la liste I) permet d'obtenir des **dérogations** à cette interdiction. Celles-ci requièrent toutefois la délivrance d'un certificat, et surtout, un avis scientifique favorable. Les **pêcheurs français de civelles en sollicitent une cette année** pour pouvoir vendre leurs civelles en Asie, comme les années précédentes, mais leurs demandes ont toutes jusqu'ici été déboutées.

La responsabilité toute particulière de la France

Par sa position sur la façade atlantique, la France est la principale terre d'accueil des civelles. Cet Etat a donc un rôle prépondérant à jouer dans la protection de la ressource. Il autorise pourtant la surpêche de civelles et d'anguilles. Il faut dire que ce marché est particulièrement florissant pour la filière française.

Chaque année, l'océan Atlantique déverse les larves de **leptocéphales** (futures civelles) sur les côtes du Portugal à l'Angleterre.

La nurserie de l'Europe

Avec 80 % des arrivées de civelles, le littoral français est le plus accueillant. La France est de loin **le plus gros pêcheur d'alevins** (90 % des prises) avec 48 tonnes sur la saison 2022-23.

La France est également dans **le top 3 des pêcheurs d'anguilles jaunes et argentées** (avec 265 tonnes selon le CIEM ou 306 tonnes selon le bilan 2024 du PGA), derrière les Pays-Bas (538 tonnes) et la Turquie (275 tonnes).

QUANTITES D'ANGUILLES PECHEES EN FRANCE (SAISON 2022-23)

Civelles	50,7 t
Anguilles jaunes	207,9 t
Anguilles argentées	98,8 t
TOTAL	357,4 t

Ethic Ocean (d'après bilan PGA 2024)

Les Français, rois de l'or blanc des civelles

La filière française profite tout particulièrement du business de l'anguille grâce à « l'or blanc » des civelles qu'elle est la seule à commercialiser. Il a rapporté l'an dernier **15 millions €** aux pêcheurs tricolores²⁷.

²⁷ Rapport 2024 du Conseil socio-économique

La **civelle** détient (avec le thon rouge) le record du **prix au kilo le plus élevé de tous les poissons**. Son cours s'est envolé ces cinquante dernières années. L'alevin de l'anguille se vend **380 € le kilo**²⁸ (sur le marché de la consommation), alors qu'il en valait à peine 3 en 1970 ! Son prix s'est même envolé jusqu'à 1 000 € le kilo à la fin des années 2000, quand l'export vers la Chine était encore autorisé.

Le **business des civelles** est détenu par une **poignée de mareyeurs spécialisés** (moins d'une dizaine), qui s'alimentent auprès de **500 pêcheurs de civelles situés sur la façade atlantique et ses affluents**. La plupart d'entre eux exercent sur le domaine maritime : ils ne sont qu'une centaine à pêcher la civelle en eau douce.

L'anguille jaune et argentée est, quant à elle, principalement pêchée sur la façade méditerranéenne et en Corse. Plus de 150 entreprises en vivent. La pêche à l'anguille sur cette façade rapporte 5 millions de dollars.

La pêche à l'anguille rapporte donc près de 20 millions € à la France en 2022.

Un plan de gestion pas suffisamment protecteur

A la demande de l'Europe, suite au règlement de 2007, la France a rédigé un **Plan de Gestion de l'Anguille (PGA)** qui prévoyait **d'agir sur l'ensemble des causes du déclin**. Il encadre tout particulièrement la pêche. Son objectif : réduire la mortalité par pêche de 60 % par rapport à ce qu'elle était pendant la période de référence 2004-2008.

Pour cela, la France a **interdit certaines captures sur certaines portions de son territoire** (unités de gestion). Ainsi, la pêche à la civelle est interdite en Méditerranée et sur ses affluents ; celle de l'anguille argentée sur la façade atlantique et les cours d'eau qui en dépendent.

Le PGA encadre également les **saisons de pêche et les effectifs de pêcheurs** professionnels, qui doivent être titulaires d'une licence, et cela, pour tous les stades de l'anguille.

Enfin, le plan de gestion met en place des **quotas**. Ils ne concernent que la civelle, pas les anguilles jaunes ni argentées. Mais ces plafonds sont bien trop élevés pour réellement protéger l'anguille.

²⁸ Rapport 2024 du Plan de Gestion de l'Anguille

Le Plan de Gestion de l'Anguille français fixe des objectifs ambitieux :

- une réduction de la mortalité par **pêche de la civelle** de 60 % (par rapport aux années de référence 2004-2008)
- une réduction de la mortalité par **pêche de l'anguille jaune et de l'anguille argentée** de 60% (par rapport aux années de référence 2004-2008)
- une réduction de la mortalité liée aux **autres causes anthropiques** de 75% en 2018 (par rapport aux années de référence 2004-2008)

Des pêcheurs moitié moins nombreux...

Depuis l'entrée en vigueur du Plan de Gestion de l'Anguille, le **nombre d'entreprises** de pêche autorisées à capturer l'anguille jaune et / ou argentée **a diminué de moitié**. Elles sont aujourd'hui 745, contre 1 330 en 2009.

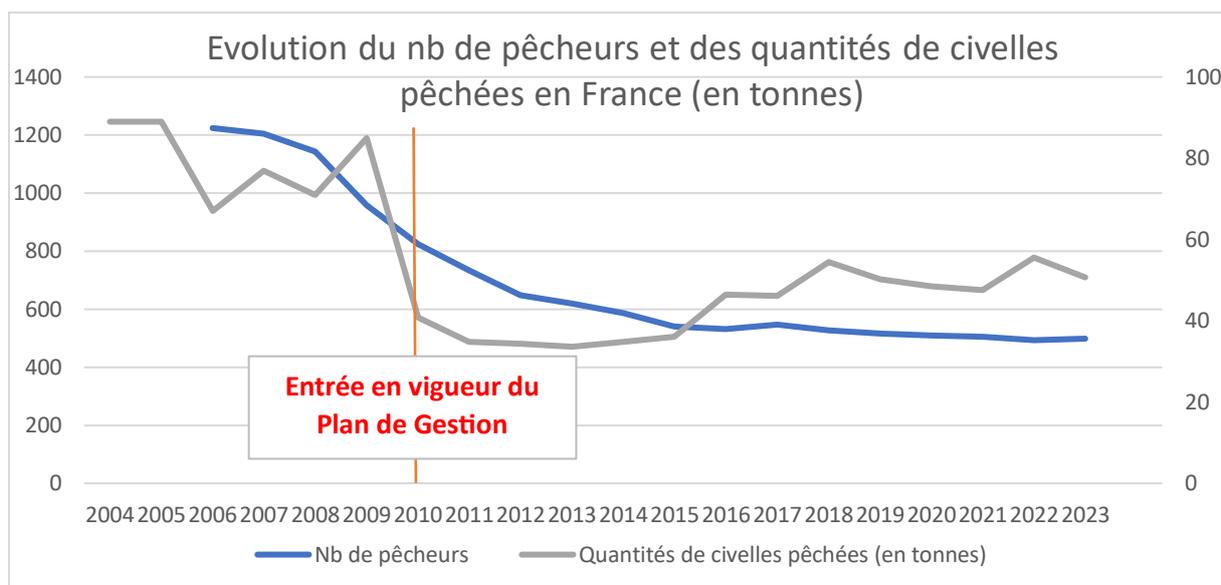
Pour convaincre les pêcheurs de renoncer à pêcher l'anguille, et surtout à « l'or blanc » de la civelle, **l'Etat français** a régulièrement mis la main à la poche en **finançant des plans de sortie de flotte coûteux et inefficaces**. Il a subventionné la sortie de flotte de 274 navires via huit plans successifs²⁹.

Selon nos calculs, en seulement trois ans, entre 2012 et 2014, l'Etat a versé plus de **7 millions € de subventions** pour que certains bateaux cessent leur activité. Des dépenses dont l'efficacité interroge, puisque les quantités pêchées n'ont pas diminué.... Bien au contraire ! Elles sont aujourd'hui bien supérieures à celles capturées depuis la mise en place du Plan de Gestion de l'Anguille en 2010.

... mais qui pêchent bien plus !

Quand 41 tonnes de **civelles** étaient pêchées en 2010, au moment de l'entrée en vigueur du Plan de Gestion de l'Anguille, on en prélève aujourd'hui 53 tonnes (2022), **soit 30 % de plus**. Les captures ont bien baissé au début du plan (jusqu'en 2013) puis stagné et sont reparties à la hausse depuis 2015.

²⁹ Rapport 2024 sur le Plan de Gestion de l'Anguille



Légende : malgré la baisse du nombre de pêcheurs, les quantités de civelles pêchées repartent à la hausse depuis 2015. (D'après données CIEM et bilan PGA 2024).

Selon le bilan du Plan de Gestion de l'Anguilles 2024, **l'objectif de réduction de la mortalité par pêche que la France s'était fixé n'a pas été atteint pour la civelle** : « les prélèvements de civelles ont diminué de 35,5% entre la période de référence du plan de gestion et la dernière saison (2023) ». Cette diminution devait être de 60 %.

Un lobbying direct de la filière

Pour fixer ses quotas, la France adopte une méthode surprenante. L'Etat français s'appuie sur un conseil scientifique mais également un **conseil socio-économique**. Cette structure permet aux **représentants de la filière** d'exercer un **lobbying** direct sur les décideurs et d'influencer les décisions prises : à Bruxelles, aucun organe représentatif de la profession n'est consulté de manière officielle (en ce qui concerne l'anguille, les quotas ne sont pas fixés à Bruxelles). Pour la saison 2024-25, les membres du conseil socio-économique demandaient des quotas à 70 tonnes (ils ont été fixés à 65 tonnes).

Un conseil scientifique qui répond à une question biaisée

Autre surprise, qui concerne cette fois-ci le **conseil scientifique**. **Il ne s'agit pas du CIEM** dont les avis sur la ressource font référence en Europe pour toutes les espèces, **mais d'un conseil scientifique créé ad hoc, pour répondre à une question précise.**

Le Conseil scientifique français, composé d'experts de l'INRAE, du CNRS, du MNHN et de l'OFB, **n'a pas pour mission déterminer les plafonds de pêche en fonction de la ressource disponible**. L'Etat lui demande uniquement de **calculer le quota correspondant à l'objectif de réduction de la pêche** qu'il s'est lui-même fixé, à savoir ramener la mortalité par pêche à 40 % de ce qu'elle était pendant la période de référence 2004-2008.

Selon la dernière expertise réalisée par le CIEM pour la Commission Européenne, aucune capture ne devrait être réalisée conformément à l'application de l'approche de précaution.

Le CS rappelle que la mission qui lui a été confiée, se borne à proposer et mettre en œuvre une méthode de dimensionnement des TAC comme demandé explicitement par la saisine.

Répondre à la saisine ne vaut ni validation ni infirmation d'un point de vue scientifique du choix fait lors de l'établissement du plan de gestion d'établir pour les pêcheries de civelles des TAC (et les objectifs assignés pour ces TAC) comme mode de gestion à même d'assurer la viabilité du stock d'anguilles, l'exploitation durable de cette espèce ou l'atteinte de l'objectif du règlement CE 1100/2007.

Répondre à la saisine ne contredit pas non plus les conclusions du CIEM, les questions posées par les commanditaires étant différentes. »

Conseil scientifique français, 2024

Des quotas sans réelle ambition de réduire la mortalité par pêche

Dans leur dernier rapport³⁰, les scientifiques français recommandent une fourchette variant du simple au double des quotas pour la saison 2024-25 : entre 35 et 66 tonnes. Cela s'explique par la saisine formulée par l'Etat français : il demande trois quotas différents correspondant à trois probabilités différentes d'atteindre l'objectif de réduction de la mortalité par pêche : 75%, 50 % et 25 %.

En dépit de la recommandation des scientifiques de fixer le quota à 40 tonnes pour répondre à l'objectif politique de réduction de la mortalité par pêche de 40%, l'Etat a décidé de fixer les quotas

³⁰ Estimations des possibilités de captures totales d'anguilles de moins de 12 cm pour la saison 2024-2025, Comité scientifique, juillet 2024

à 65 tonnes. On en déduit que la probabilité d'atteindre l'objectif que l'Etat s'est lui-même fixé est seulement de 25 %. Ambition modeste !

Les scientifiques du comité le disent sans détour : **le choix de la fourchette haute (65 tonnes) est incompatible avec l'atteinte de l'objectif que l'Etat s'est fixé**, et c'est le cas depuis plusieurs années.

« Depuis 2015, un quota autour de 30 à 50 tonnes aurait permis d'être proche de l'objectif de gestion, alors que le quota adopté a été de l'ordre de 60 tonnes. »

Conseil scientifique, 2024

Enfin, les quotas finalement adoptés par le gouvernement sont systématiquement au-dessus des calculs des scientifiques français. Ils sont d'ailleurs si élevés par rapport à la ressource que les pêcheurs français ne sont jamais parvenus à les utiliser en totalité...

L'anguille japonaise sur la voie de sa cousine européenne

Dans la grande famille des anguilles, l'européenne n'est pas la seule à être mal en point. Sa cousine japonaise (*Anguilla japonica*) est également en danger : leurs civelles sont très prisées pour alimenter les fermes aquacoles asiatiques mais aussi européennes. Il est nécessaire de se préoccuper de leur devenir pour éviter qu'elles ne disparaissent à leur tour de la planète.

Le **Japon** est le plus gros consommateur d'anguilles au monde. A lui seul, il en avale 130 000 tonnes par an³¹, soit près de la **moitié de la production annuelle mondiale**³¹.

Le Japon, le pays le plus friand de l'anguille au monde

L'anguille est un poisson de luxe au Japon, comme en Europe. L'espèce est très prisée pour la production d'un met traditionnel : l'**unagi** (ou unadon), de l'anguille grillée posée sur un bol de riz chaud et servie avec une sauce sucrée à base de soja. Ce plat s'est popularisé au 20^e siècle et on le retrouve désormais à la carte de nombreux restaurants non seulement au Japon mais aussi partout dans le monde en raison de l'essor de la gastronomie japonaise à travers le monde. L'anguille se retrouve également crue dans les plats de **sushi**, aussi bien au Japon qu'en Europe.

L'anguille a son jour de fête au Japon, le **Doyo no Ushi no Hi**. Elle se déroule fin juillet : on trouve alors des plats d'anguille tout prêts dans le moindre petit supermarché. La légende explique que sa consommation permettrait de lutter contre la chaleur estivale et la perte d'appétit qu'elle occasionne.

Une espèce en déclin puis les années 1960

Comme l'anguille européenne, l'anguille japonaise décline depuis les années 1970. Cette espèce est classée **en danger sur la Liste Rouge de l'UICN depuis 2014**³². Son abondance dans son aire de

³¹ © FAO. 2024. *Anguilla japonica*. Cultured Aquatic Species Information Programme. Dans: *Pêche et aquaculture*. https://www.fao.org/fishery/fr/culturedspecies/anguilla_japonica_fr/fr

³² <https://www.iucnredlist.org/species/166184/176493270>

répartition (Japon, Chine, Corée, Taïwan) a diminué d'au moins 50 % au cours des vingt dernières années. Le déclin grimpe à 80 voire 99 % dans certaines régions du Japon.

Plusieurs facteurs sont évoqués pour expliquer le déclin, notamment la dégradation de ses habitats, la pollution, les changements environnementaux et les maladies (parasites, bactéries, virus, champignons) auxquelles elle est très sensible.

La **surpêche et la pêche illégale de civelles** jouent un rôle central dans la raréfaction de l'espèce. **L'aquaculture** contribue notamment à ce déclin en exerçant une pression significative sur les populations naturelles. Les fermes d'élevage ont en effet besoin d'être alimentées en civelles sauvages, l'Homme n'ayant pas réussi à obtenir la reproduction de l'anguille en captivité.

Les stocks de l'anguille japonaise étaient en dehors des limites biologiques sûres, et ces dernières années, les captures n'ont pas été stables. Ce qui veut dire qu'il y a un danger réel et que la population a atteint le point critique de non-retour au-delà duquel il n'y aura pas suffisamment de poissons pour pouvoir se reproduire avec succès.

FAO³³

Au **Japon**, les captures d'anguille jaunes sauvages ont fortement diminué, passant de 3 à 4 000 tonnes au milieu du 19^e siècle à seulement 63 t en 2023. Les captures de civelles, qui avoisinaient les 200 tonnes par an dans les années 1960, ont elles aussi chuté, tombant à 8 t en 2023.

La **Chine** est aujourd'hui le premier pays pêcheur de civelles : ses captures varient de 20 à 50 tonnes selon les années. Cette pêcherie sert à approvisionner les fermes de grossissement (aquaculture) : les civelles sauvages y sont élevées pour ensuite être vendues une fois le stade argenté atteint, notamment sur le marché japonais.

Une aquaculture chinoise très forte qui tarit les ressources sauvages

L'anguille japonaise est de très loin la première espèce élevée au monde : 297 tonnes sur les 303 produites toutes espèces d'anguilles confondues, soit 98 % (FAO, 2021)³⁴. Son élevage a rapporté 2,32 milliards de dollars en 2021, soit 94 % de l'aquaculture d'anguille.

³³ © FAO. 2024. *Anguilla japonica*. Cultured Aquatic Species Information Programme.

³⁴ Fishery and Aquaculture Statistics, Yearbook 2021, FAO, 2024

Le Japon a été le premier pays à miser sur **l'aquaculture (grossissement de civelles ou d'anguillettes), dès la fin du XIXe siècle** pour répondre à sa demande intérieure. Mais sa production qui a culminé dans les années 1960-80 est aujourd'hui insuffisante y répondre (20 000 t). Le Japon importe désormais majoritairement ses anguilles d'autres pays asiatiques qui se sont lancés sur ce marché lucratif à partir des années 1970 (Corée, Malaisie, Taïwan et Chine).

La **Chine** est le pays à avoir le plus développé l'aquaculture. Elle a intensifié sa pêche de civelles afin de satisfaire marché domestique mais surtout pour répondre à la demande croissante du Japon. **Historiquement**, elle faisait grossir les anguilles autochtones (**anguilles japonaises**) mais l'épuisement des stocks et l'augmentation du prix des civelles japonaises a conduit les éleveurs chinois à importer d'autres espèces de civelles, notamment les européennes et américaines.

Grâce à des coûts de production divisés par deux, elle est devenue **de loin le premier producteur mondial d'anguille avec 86 %** des quantités consommées chaque année dans le monde (FAO, 2018)³⁵.

Un marché mondial de 2,5 milliards de dollars

Selon la FAO, en 2021, 313 000 tonnes d'anguilles ont été commercialisées dans le monde³⁶, **dominé à 98 % par l'aquaculture**. Le **secteur est en plein boom** : les volumes produits dans le monde ont augmenté 20 % depuis 2015. Il pèse aujourd'hui 2,5 milliards de dollars. L'anguille d'élevage se commercialise à 7 892 dollars la tonne et la sauvage se vend à prix d'or : 14 250 dollars (2021).

³⁵ Yuan et al., 2022

³⁶ Fishery and Aquaculture Statistics, Yearbook 2021, FAO, 2024

Anguille américaine, anguille courte... Quand la consommation se reporte sur de nouvelles espèces

Face à la raréfaction de l'anguille européenne, et suite à l'interdiction de la vendre en dehors de l'Europe, la consommation mondiale s'est reportée sur d'autres espèces : l'anguille japonaise, d'abord, puis l'anguille américaine dont les exportations de civelles ont explosé partir des années 2010, créant de fortes pressions sur les stocks. Aujourd'hui, d'autres espèces prennent le relais, comme l'anguille courte (ou bicolore) ou encore le congre.

L'anguille américaine (*anguilla rostrata*) est classée **en danger sur la Liste Rouge de l'UICN**³⁷ depuis 2014. Elle vit dans les eaux de la côte ouest de l'Atlantique Nord (du Groenland jusqu'au nord de l'Amérique du Sud). Elle a une place prépondérante dans la culture et les traditions de certains pays, notamment au Canada. Les peuples autochtones la consomment bien sûr en tant que nourriture mais aussi pour ses vertus médicinales (sa peau était utilisée pour envelopper les entorses et soulager les crampes)³⁸.

Une population en déclin depuis les années 1970

La population d'anguilles aux **Etats-Unis** a sérieusement décliné dans les années 1970 puis à nouveau à partir des années 2010. **Les captures d'anguilles jaunes**, autorisées dans tous les Etats à l'exception de la Pennsylvanie, ont été **divisées par dix** : alors qu'on en pêchait 1 000 à 1 600 t par an dans les années 70/80, les captures sont tombées à 500 t à la fin des années 90 puis à 120 t, le seuil le plus bas jamais atteint en 2020. L'Etat qui en pêche le plus est le Maryland.

Les raisons du déclin de l'anguille américaine sont les mêmes que celles menaçant ses cousines européennes et japonaises : surpêche, pêche illégale, destruction de ses habitats, barrages perturbant les routes migratoires), pollution, maladies et parasites, changement climatique.

³⁷ <https://www.iucnredlist.org/species/191108/129638652>

³⁸ Source : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/publications/sara-lep/eel-anguille/index-fra.html>

La « ruée vers l’or » blanc des civelles américaines

La pêche à la civelle est interdite dans tous les États, à l'exception de la Caroline du Sud et surtout du **Maine**, le principal Etat pêcheur. Les captures de civelles y ont atteint un sommet historique en 2012 : 10 tonnes avaient été pêchées, pour une valeur marchande de plus de 40 millions de dollars³⁹. Selon la Commission des pêches maritimes des Etats de l’Atlantique qui coordonne la gestion de la pêcherie d’anguille aux Etats-Unis, cette hausse spectaculaire des prix a « **créé une mentalité de ruée vers l’or** et entraîné des problèmes de **braconnage**. » Des quotas ont été fixés pour limiter la pêche, mais cette pêcherie reste très lucrative. Les 4 tonnes pêchées en 2022 dans cet Etat ont généré un chiffre d’affaires de 20 millions de dollars.

L'évaluation de 2023 conclut que le stock d'anguille américaine est épuisé, ce qui signifie qu'il se situe à des niveaux historiquement bas ou proches de ceux-ci en raison d'une combinaison de surpêche historique, de perte d'habitat, d'altérations de la chaîne alimentaire, de prédation, de mortalité due aux turbines, de changements environnementaux, de toxines et de contaminants et de maladies.

Commission des pêches maritimes des Etats de l’Atlantique, 2023

Des importations européennes et asiatiques pour l’aquaculture

La raréfaction de l’anguille américaine est **clairement liée à la forte hausse de la demande internationale**, notamment en **Europe** (France et Espagne). Les anguilles américaines ont alors été utilisées pour alimenter les fermes aquacoles, mais aussi pour remplacer l’anguille européenne dans des programmes de repeuplement (relâchers de civelles dans les eaux où elles ont disparu).

L’anguille américaine est aujourd’hui très majoritairement exportée vers l’**Asie**, en particulier vers le **Japon**, la **Chine** et la **Corée du Sud**, pour l’aquaculture. Elle a pris le relais de l’anguille européenne après son inscription à l’Annexe II la liste des espèces interdites d’exportation par la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction), en 2009.

³⁹ Source: Maine DMR, in Addendum VI to the Interstate Fishery Management Plan for American Eel, Atlantic States Marine Fisheries Commission, 2024, https://www.asmfmc.org/uploads/file/66858845AmEelAddVI_GlassEelQuota_May2024.pdf

L'anguille européenne frappée d'interdiction d'exportation par la CITES

En 2007, la CITES, l'organisme des Nations Unies qui réglemente le commerce international des espèces menacées, a inscrit l'anguille à son annexe II. Depuis 2011, les exportations sont interdites en dehors des frontières européennes.

De nouvelles espèces d'anguilles surexploitées

Devant le manque de disponibilités de civelles européennes, l'industrie aquacole européenne et asiatique s'est tournée vers les importations en provenance des Etats-Unis. Mais cette pression a conduit à la surexploitation du stock et a conduit les fermes à se tourner vers d'autres espèces moins bien connues.

Des analyses ADN de plats préparés à base d'anguille⁴⁰ ont en effet prouvé l'utilisation d'espèces telles que **l'anguille courte, la grande anguille marbrée, l'anguille d'Australie ou le congre** à points blancs. Leur exploitation risquant de mettre ces espèces à leur tour en danger.

L'anguille courte ou **anguille à nageoire courte** (*Anguilla bicolor*) vit dans les Océan Indien et Pacifique. Elle est classée quasi-menacée au niveau mondial par l'UICN mais en danger critique à la Réunion.

La grande anguille marbrée (*Anguilla marmorata*) est également une espèce d'anguille tropicale de la zone Indo-Pacifique. Son statut est peu préoccupant.

L'anguille d'Australie (*Anguilla australis*) vit dans le Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, mais aussi Nouvelle-Calédonie). Selon l'UICN, elle est quasi-menacée.

Le congre à points blancs ou congre du Pacifique nord (*Conger myriaster*) vit principalement au Japon et sur la péninsule coréenne. Son statut est peu préoccupant.

⁴⁰ For R-eel?! Investigating international sales of critically endangered species in freshwater eel products with DNA barcoding, Food Control 150 (2023)

Pour conclure...

**Nos rivières se meurent. La biodiversité s'effondre.
Les scientifiques apportent des explications tangibles et irréfutables.
Agissons avant qu'il ne soit trop tard !**



Ethic Ocean

**Tour ESSOR
14 rue Scandicci
93 500 Pantin**

Tel : 06 21 87 69 28
